Raid meurtrier de l'aviation française contre la population tunisienne

Plus de cent morts et des centaines de blessés
Le peuple marocain solidaire du peuple tunisien

EN PAGE 2

Démocratie

ORGANE DU PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE — 65, Bd. Danton — Casablanca

Deuxième Année N° 51 — Lundi 10 Février 1958 — **Prix : 30 Fr.**

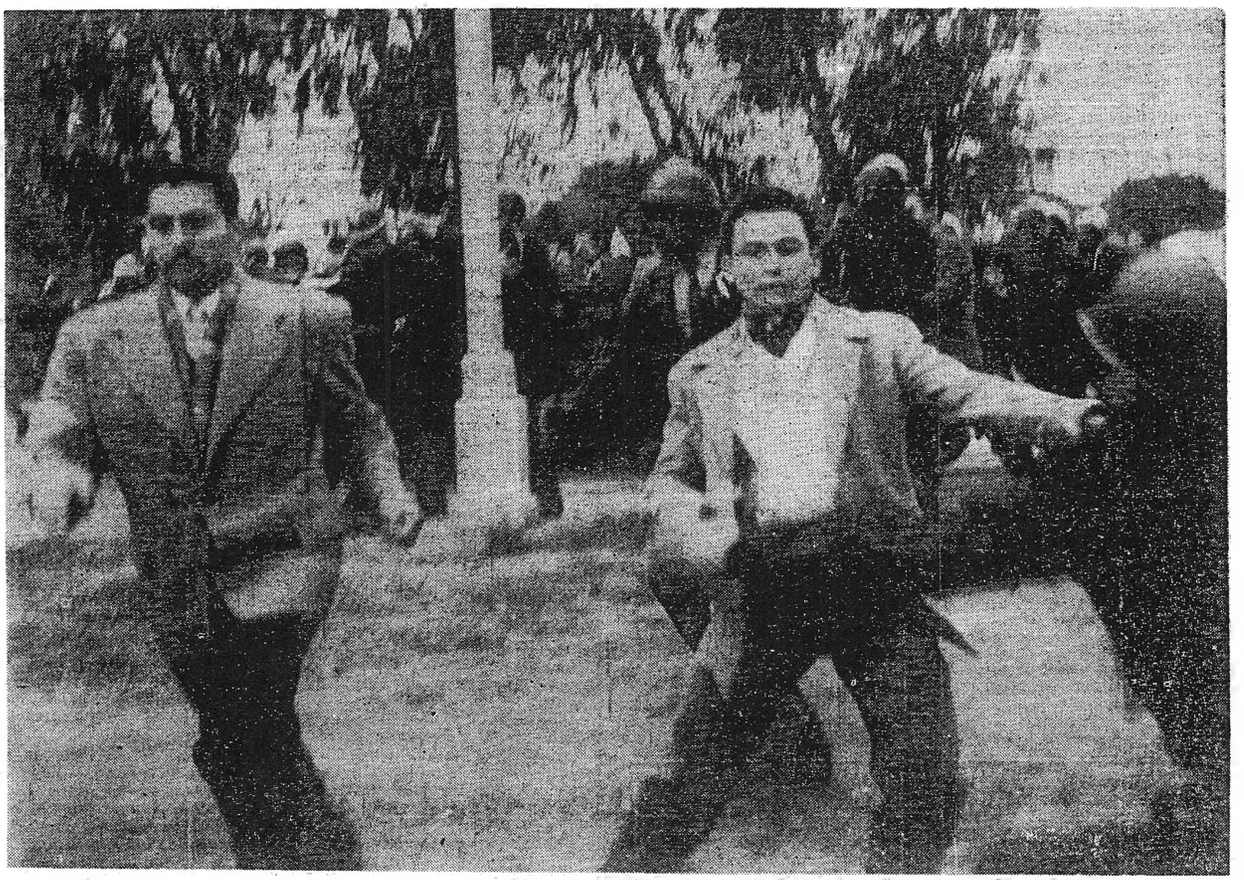

Les étudiants ont manifesté en faveur de l'Algérie.... la police marocaine les matraque..

CETTE SEMAINE

LE DECRET MAGIQUE ..... page 2
LES ARABESQUES DE L'ACTUALITE ..... « 2
GRACIER DJAMILA BOUHIRED ..... « 3
JUSTICE POUR EUX ..... « 4
DU CLOS A L'OUVERT ..... « 5
MEMOIRE POLITIQUE DU P.D.I. ..... pages 6 et 7
LA VIE COMMENCE DEMAIN ..... « 8
DRAME des TRIBUS BENI AMIR et BENI MOUSSA « 9
MANIFESTATION DES ETUDIANTS MAROCAINS « 10
LA SEMAINE POLITIQUE AU MAROC .... « 12

Les Arabesques de l'Actualité

par ROLAND BACRI (le petit poète)

ROCK AND ROLL'

Rock and roll...
Les petits rats quittent le navire
La tornade du R n' R. approche...
Une tornade, ça !
Du vent.

Quand un musicien blanc
Rencontre un autr' musicien blanc
Qu'est-c'-qu'ils s'racontent ?
Des histoires en petit nègre.

Parce qu'ils sautent par-dessus leur [contrebasse
Ils s'imaginent
Faire du steeple jazz !

Parce qu'ils mélangent du boogie
Du swing et du be-bop
Ils croient avoir découvert
La casse de l'oncle Tom !

Parce qu'ils tapent à bras raccourcis
Sur leur tambour
Ils se figurent comme ça
Que la batterie est en danger !

Les amateurs de vrai jazz
Doivent se méfier des contrefaçons.
Exiger le « band » noir de garantie.

Il y a plus d'explosif dans une [seule mesure
De « West end blues », « Stormy [weather »
Ou « Hey ba ba rebop »
Que dans un chœur de rock
Ou un tour de roll.

La vraie morale de l'histoire
La voici.
La danse du XXème siècle
Ce n'est pas la valse
Ce n'est pas le swing
Ce n'est pas le bop
Ce n'est pas le rock
C'est la ronde
Des damnés
Qui fait valser les têtes
Qui fait danser les ventres
Qui fait tourner la terre...

Entendez-vous dans les campagnes
Les hennissements apocalyptiques
Des trompettes de la publicité
Les sanglots longs des « violons »
Les coups sourds de la grosse caisse ?

Et l'on rêve de la musique des anges
Et l'on rêve d'un ballet des mirages
Là-haut
Sous le projecteur blafard de la lune,
Dans un ciel d'opéra
Cosmique...

Valse de la gravitation universelle...
Il y aurait là toutes les étoiles
De la danse !
Les Gémeaux feraient un pas de deux
Et moi,
Prestigieux danseur,
Je bondirais par-dessus les galaxies
Faisant le grand écart...

LE LECTEUR A LA PAGE

CONTES DU PAYS DES REVES
(Charles Nodier) - (Libraires associés)

La clef des songes que vous propose Nodier dans ce très beau livre, est en réalité un passe-partout.
Il vous ouvrira les portes du burlesque, celles, condamnées de l'horrible, celles, dérobées, du tendre.
Vous serez poursuivi par les démons de la nuit, vous serez envouté, séduit par les elfes du souvenir, vous verrez Satan conduire le bal.
L'aventure vous fera franchir le mur du sommeil et dans un décor composé des vignes de Tony Johannot et d'une terrifiante gravure de Piranèse, vous danserez le sabbat avec Smarra et les êtres d'infernalia.
Puis, pour souffler un peu, vous rencontrerez Trilby et Françoise les bas bleus.
Ce pays des rêves là n'échappera pas à l'attention du lecteur éveillé.

TOUT POUR LA JEUNESSE DE L'ISTIQLAL

Nous nous demandons sérieusement si nous n'assistons pas à une forme renouvelée du « numerus clausus» qu'ont connu les Etats totalitaires et le Protectorat.

« Les délégués de la Jeunesse itiqlalienne au Congrès de la Jeunesse yougoslave regagnent le Maroc » — « Inauguration du Cercle littéraire de la Jeunesse Istiqlalienne » — ceci ne sont que quelques-uns des titres d'entrefilets relevés cette semaine dans la presse. Que cette jeunesse participe aux congrès internationaux ou qu'elle crée des cercles — c'est très bien. Mais que cette jeunesse *seule* bénéficie du soutien gouvernemental, cela, nous ne devons pas l'accepter au nom de la démocratie que nous voulons organiser dans notre pays !

Or, pour représenter le Maroc à l'étranger, les ministres de l'Instruction et des Affaires Etrangères, tous deux de l'Istiqlal, ne délèguent que des membres de leur parti. Aucune liberté de choix pour des représentants non-istiqlaliens !

Au Maroc, cette même jeunesse tire avantage de toutes les institutions gouvernementales existantes : cette «inauguration du Cercle » eut lieu dans la Salle des Fêtes de Casablanca, avec le concours de deux orchestres de la Radiodiffusion Nationale Marocaine. Est-ce que les Jeunesses Démocratiques profitent de pareils avantages, elles à qui on interdit réunions et conférences dans des cinémas loués — car les salles municipales sont toujours « occupés » lorsqu'elles en ont besoin ?

LE DECRET MAGIQUE

Si la politique du gouvernement français est incohérente, le comportement public de M. Bourgès-Maunoury est un exemple de continuité : ministre de la Défense Nationale, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, cet homme a la phobie fidèle : hier, il traquait ses « chers professeurs », il pourchasse, aujourd'hui, leurs étudiants. L'Université n'a pas ses faveurs, mais sa fureur décrétée.

Par décret, donc, du 30 janvier 19v8, il a dissout l'U.G.E.M.A.

C'est une mesure efficace : dissous par décret du 29 août 1957, le FLN, comme l'on sait, n'existe plus.

Mais l'efficacité est ici d'un ordre particulier : elle relève de la magie. Qui n'a rêvé, dans son enfance, de la baguette qui change la citrouille en carosse, les cailloux en pièces d'or, en palais la chaumière ? Qui n'a construit ses châteaux en Espagne ?

M. Bourgès-Maunoury, lui, les construit en France, sur du solide, et sa baguette magique, il la manie encore : d'un coup de décret, il dissout, décret métaphysique qui transforme l'être en néant, l'histoire en conte de fées, en doux rêves les cauchemards.

Ainsi rêve l'enfant dans le poème de Prévert : les murs de la classe s'écroulent, « le pupitre redevient arbre, les vitres redeviennent sable, l'encrier redevient eau, le porte-plume redevient oiseau. « M. Bourgès-Maunoury a une âme d'enfant.

Ou de sorcier. A-t-il lu *La Mentalité Primitive*, de Lévy-Bruhl ? C'est aussi distrayant que les *Contes* de Perrault. On y voit des nègres qui brûlent leurs ennemis en effigie, puis les décrètent morts, pour de bon. A coups d'exorcisme, on se dissout les uns les autres.

On trouve aussi, dans les asiles, des Napoléon, des Charlemagne ou des Ange Gabriel. L'hospice, c'est la Russie, ou Roncevaux, comme l'Algérie c'est la France. Le délire a des raisons que la raison comprend fort bien, les psychopathes sont formels, et la clinique le prouve : l'hallucination est une réaction de défense, l'individu qui fabule trouve, dans l'imaginaire, une compensation à ses déboires, l'onirisme assouvit l'être frustré. J'ai connu, à Sainte-Anne, un malade qui se disait Don Juan : c'était un impuissant.

M. Bourgès-Maunoury est ministre. C'est un homme fort. Fort comme la mère excédée qui giffle ses gosses, comme le prof' énervé qui multiplie les heures de colle et les collés. Il fait peur comme l'enfant qui part en guerre sur son cheval de bois.

Le ministre a son « dada » M. Pineau, sa plume. L'un rêve, l'autre fabule, l'un publie des décrets, l'autre, des contes. Platon rêvait d'une cité dirigée par les philosophes, la nôtre l'est par des poètes : ces princes qui nous gouvernent plairaient à La Fontaine.

Pourquoi déplaisent-ils donc aux Moghrébins ? L'U.N.E.M., l'U.G.E.T protestent contre le décret maunouryen, l'U.N.E.F. s'indigne. Eh quoi un psychiatre s'insurge-t-il du désir de son malade ? Il le soigne ; et s'il est incurable, comme l'euthanasie n'est pas permise, il l'abandonne à son extravagance.

La manie décrétante de M. Bourgès-Maunoury est sans doute inguérissable. Il faut donc s'en accommoder. S'acharne-t-on contre les faibles ? Qu'il décrète, redécrète, surdécrète, c'est bon signe : lorsque Perette sauta, veaux, vaches, cochons s'enfuirent.

Le décret de M. Bourgès-Maunoury ressemble fort à un acte de décès : l'U.G.E.M.A. se meurt, l'U.G.E.M.A. est morte... Vive l'U.G.E.M.A.

Maurice MASCHINO

ANNONCES LEGALES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

RELATIF A LA FOURNITURE DE CHAUSSURES POUR LE PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE

Le Directeur Général de la Sûreté Nationale recevra jusqu'au 10 mars 1958 à 10 heures, dernier délai, les offres relatives à la fourniture de :

1er lot : 9.500 paires de brodequins.

2e lot : 500 paires de chaussures basses.

Dépôt des échantillons et références le 1er mars 1958, avant 12 heures, à la Direction Générale de la Sûreté National, rue de la Maréchale à Rabat.

Cautionnement provisoire :
1er lot : 300.000 francs.
2e lot : 20.000 francs.

Le cahier des charges et notices techniques pourront être consultés à :
Direction Générale de la Sûreté Nationale - Service du Matériel - rue de la Maréchale à Rabat.

DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE AU MAROC

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le 5 mars 1958, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Sûreté Nationale à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant les travaux à exécuter dans les Commissariats de Police dans l'enceinte du Méchouar Commissariats dénommés « PRINCIPAL » « F.A.R. » et « P.T.T. »

5ème LOT : ETANCHEITE

Cautionnement provisoire : 20.000 francs.

Dossier à consulter chez Monsieur Michel BLANCHET, architecte D.P.L.G., installé dans les bureaux de MM. MECHAUD et CHAPON architectes, 20, avenue de Saint Aulaire, Rabat.

Les références techniques et financières devront obligatoirement accompagner la soumission et être complétées par des attestations ou certificats chiffrés provenant d'architectes ou d'ingénieurs des T.P.

Préfecture de Casablanca

Services Municipaux

AVIS D'APPEL D'OFFRES

EXPLOITATION DU PARC A VOITURES AUTOMOBILES de la rue de Sidi Belyout

Cautionnement provisoire : 100.000 francs.

Les soumissions devront parvenir aux Services Municipaux, Bureau des Adjudications, N° 61, au plus tard le 18 février 195, avant 17 h.

Renseignements : PREFECTURE, Bureau 61.

L'Aviation française attaque SAKIAT SIDI YOUSSEF

Plus de cent morts et des centaines de blessés tunisiens

TELEGRAMME DE CONDOLEANCES DU P.D.I.

SON EXCELLENCE BOURGUIBA,
PRESIDENT REPUBLIQUE TUNIS

Apprenons avec émotion et indignation attaque meurtrière aviation colonialiste française contre paisibles habitants Sakiat Sidi Youssef. Nous nous inclinons devant dépouilles victimes et vous présentons nos condoléances sincères stop. Vous exprimons notre entière solidarité et celle peuple marocain et considérons que libération Afrique du Nord est une.

Haute considération et sentiments fraternels.

Mohamed Hassan WAZZANI
Secrétaire Général du P.D.I.

Sakiat Sidi Yousef est une localité qui se trouve tout près de la frontière algérienne et dont les journaux et les radios ont parlé lors d'un combat qui s'est déroulé entre les soldats du F.L.N. et ceux de l'armée française, combat au cours duquel ont été enlevés par les combattants algériens, quatre soldats français.

Samedi 8 février, 8 heures du matin, l'aviation colonialiste française entreprit un raid de représailles contre la paisible localité.

Vingt-cinq avions français vinrent déverser leurs bombes sur Sakiat Sidi Youssef et ses environs, détruisant les écoles, les hopitaux et des quartiers d'habitations. Plus de cent morts, des centaines de blessés tunisiens tels est le bilan de l'exploit guerrier de l'aviation impérialiste française.

Le ministre français de la Défense appelle cette sauvage tuerie le droit de poursuite. Que poursuivez les avions français ?

Y avait-il encore des soldats du F.L.N. dont on pouvait prétexter la poursuite ? La raison de l'attaque est autre.

Nous sommes persuadés que certains membres du gouvernement français ainsi qu'une partie des chefs de l'armée sont décidés à faire tenter à leur pays l'aventure de la reconquête en Tunisie et au Maroc.

L'Ambassadeur tunisien à Paris a sollicité une audience du Ministre des Affaires Etrangères Pineau qu'il a vu sur les instructions de son gouvernement. Son collègue à Washington a fait la même visite auprès de M. Foster Dulles. Un Conseil des Ministres présidait par le Président Bourguiba se réunissait tard, dans la soirée de samedi.

La Tunisie est plongée dans une profonde consternation, le deuil est

(*Suite en page* 5)

GRACIER DJAMILA BOUHIRED

TELEGRAMME
A M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
PALAIS DE L'ELYSEE PARIS

Au nom Association Femmes Marocaines groupant des milliers d'adhérentes viens demander à Votre Excellence grâcier notre sœur Djamila Bouhired grande patriote que nous vénérons stop. Au nom droits et libertés des citoyens, de la justicec, de la tradition de liberté du peuple français vous prie avec empressement étudier dossier Djamila Bouhired avec équité et bonté stop. Toute décision irrévocable contre Djamila Bouhired mettrait relation Maroc - France en danger. Haute considération.

Mme Aziza BENJELLOUN
Présidente Association Femmes Marocaines

Djamila Bouhired

C'est l'aube du 9 avril 1957 que les militaires français ont déjà essayé s'assassiner Djamila Bouhired.

Sa résurrection fut un long martyr.

Après les tortures, les violences, les humiliations elle dénia le droit « moral » au Tribunal Militaire d'Alger de la juger.

Cette attitude courageuse condamnes ses juges assassins légaux de cette jeune algérienne.

Son pourvoi en Cassation rejeté, sa grâce est entre les mains du Président de la République Française.

Le procès de Jeanne d'Arc fut aussi celui de ses bourreaux. Pourtant le bûcher allumé ils ont crié : « Nous brûlons une Sainte ! »

Djamila Bouhired beau visage d'héroïne nationale ne redoute plus rien de la justice inhumaine de ses tortionnaires.

Adolescente elle est encore cette enfant pleine du rêve de la liberté.

Jeune fille pure elle a la maturité politique de la femme algérienne engagée dans le combat de la libération.

Ce don de soi Djamila Bouhired l'a faite en toute conscience et elle se tait.

EDITORIAL

Pour une grande fédération des Etats arabes

Son Altesse Royale le Prince Héritier du Trône marocain vient de faire une visite aux lieux saints de l'Islam. Ce voyage a été heureusement couronné par la signature d'un pacte d'amitié et d'alliance entre les royaumes du Maroc et celui de l'Arabie Séaudite C'est là un événement qui nous remplit de satisfaction.

Au cours d'un banquet à Riad, le Prince Moulay Hassan a déclaré que ce pacte en appelait d'autres et qu'il saluait avec joie la formation de la nouvelle République Arabe Unie souhaitant la fédération de tous les états arabes. Ce souhait de S.A.R. le Prince Héritier est le nôtre et celui de tous les Marocains.

Les formes futures du gouvernement de l'humanité sont les grands ensembles l'ère des petits états est dépassée. Les peuples qui ont des affinités culturelles et spirituelles ou bien des relations d'intérêts doivent se grouper pour former des blocs solides, facteurs de progrès et de paix.

Or les peuples arabes sont spirituellement et matériellement soldaires. Nations sous-développées récemment libérées de l'impérialisme ou en voie de libération elles doivent pour vivre et prospérer se grouper en une puissante fédération afin de mettre en commun toutes leurs ressources matérielles et leurs énergies humaines. Leur indépendance et leur émancipation est liées à leur solidarité. Face aux blocs de l'Occident et de l'Est qui sont puissants et envahissants, le monde arabe doit s'unir pour éviter d'être absorbé par ces ogres aux appétits insatiables.

Les événements de Suez sont un sujet de méditation pour nous. l'Egypte est sorti vainqueur de l'invasion perpétrée contre elle par l'Angleterre, la France et Israel, grâce au courage et aux sacrifices de son peuple, mais grâce aussi à la solidarité des autres peuples arabes.

Aujourd'hui plus que jamais cette solidarité doit être recherchée par nous peuples nord-africains. La guerre impérialiste menée par les forces françaises en Algérie ne peut être vaincue que par la solidarité de tous les peuples arabes associés.

Aujourd'hui l'attaque meurtrière par vingt-cinq avions français de la paisible population de Sakiat Sidi Youssef est un événement qui nous incite si nous n'étions pas encore convaincus, à chercher l'union avec les peuples frères pour obtenir l'aide matérielle et le soutien moral auprès d'eux afin de chasser les troupes étrangères qui occupent encore la Tunisie et le Maroc.

Il n'y a pas d'autres moyens pour libérer nos territoires et nos économies que d'entreprendre rapidement la construction de la grande nation arabe afin de créer un bloc puissant capable de lutter à armes égales contre les puissances colonialistes.

L'attaque du Canal de Suez a sonné le glas de l'impérialisme et le renouveau du monde arabe — l'Afrique du Nord doit être le tombeau de cet impérialsme. Si nous savons vaincre nos préjugés et avoir une vision juste du monde moderne, nous devons construire une puissante fédération des états arabes.

Notre liberté, la consolidation de notre indépendance, notre prospérité économique dépendant de cette union. Notre volonté de paix ne peut être efficace que dans le cadre élargi et harmonieux de cette grande fédération arabe que nous appelons de tous nos vœux et dont les premières pierres de l'édifice sont la République Arabe Unie et le traité qui vient d'unir Rabat à Riad.

Unissons-nous peuples arabes, notre salut est dans notre union.

« Démocratie »

Les intrusions du ministre de l'Intérieur dans la Justice

JUSTICE POUR EUX

Maître Thami Ouazzani est chaleureux. Ces convictions ardentes et jeunes en font un dynamique auxiliaire de la Justice. Pourtant au cours d'un entretien récent nous avons trouvé chez cet avocat une telle déception et une telle amertume dans ses réflexions, qu'il nous a semblé nécessaire de les livrer au public. Voici les informations que nous avons glané et qui nous le pensons édifieront l'opinion.

Des prisons pleines

Il y a presqu'un an, le 2 mars 1957 Me Thami Ouazzani, publiait un article dans « Démocratie » : « Scandale à Ouezzane ».

Il y disait notamment :

« Après le retour de Sa Majesté le Roi, après la proclamation de l'indépendance, les prisons marocaines se vidèrent car elles étaient remplies par les combattants de l'Indépendance.

« Un an plus tard elles sont pleines à nouveau, pleines à craquer d'inculpés qui attendent pendant des mois et des mois qu'on veuille bien les traduire devant un tribunal.

« Dans le libre Maroc, en effet, on incarcère à tour de bras, à tout propos et hors de propos. On incarcère mais on ne juge guère, car le Maroc manque de magistrats, aussi les prévenus macèrent-ils dans leurs geôles pendant des mois et des mois, 6 à 8 en moyenne, avant que l'on daigne s'occuper d'eux.

« Un jour enfin, l'espoir gonfle leur cœur, leur affaire est mise en délibéré, elle doit donc être jugée, dans un délai qui ne saurait excéder 8 à 15 jours. Dans une quinzaine de jours, le prévenu, s'il est innocent va être libéré ? Que non il attendra encore un mois, un mois et demi ou 2 mois qu'il soit statué sur son sort, et pour que tout soit en ordre, probablement, le mieux qu'il puisse lui arriver c'est qu'on le condamne à une peine de prison égale à celle qu'il a faite préventivement. »

Une circulaire

A la suite de cet article, le Ministère de la Justice ému de cet état de fait, s'inquiéta de pareilles méthodes. Une circulaire, signée de M. Ali Benjelloun, du 12 mars 1957 demandait aux bâtonniers de l'ordre des avocats de toutes les villes du Maroc qu'on signala au Département de la Justice les cas où il était porté atteinte à la liberté individuelle, afin qu'une enquête soit ordonnée avec la plus stricte impartialité pour mettre un terme à l'illégalité.

Une décision, aussi importante, émanant du Ministère de la Justice laissait prévoir les réformes nécessaires pour que le pays jouisse des droits les plus élémentaires. L'intérêt de chaque citoyen semblait préservé par la sollicitude de la justice et le fait pour celle-ci de vouloir examiner les faits qui pouvaient lui être signalés, nous faisait espérer en un avenir meilleur.

Visite à Me Ouazzani

Or le hasard d'une conversation avec Me Thami Ouazzani remet en question un problème qu'il soulevait ici même il y a un an.

La prison, on le sait, reste pour la société le lieu où elle isole ses éléments nuisibles. Cette cohertition qui consiste à priver l'homme de liberté est un argument de poids. qui préside à ses actions. Pour beaucoup d'êtres, en effet, c'est l'armature à une « morale » qui n'est autre que la crainte du gendarme.

Mais des lois ont été construites qui définissent avec exactitude cette atteinte à la liberté individuelle. Elle prévoit en effet les délits pour lesquels le citoyen peut être incarcéré. De plus elle prévient son action en mettant à sa disposition les personnes qui font l'objet d'une inculpation. Le prévenu, arrêté, incarcéré, inculpe, est donc à la disposition de l'instruction du procès — jusqu'à son jugement — qui établira ou non sa culpabilité. Des délais sont prévus, afin que la justice, dont l'action avant tout se veut juste, limitent la prévention au strict minimum. En effet c'est une atteinte grave à la liberté individuelle que d'emprisonner un innocent. Et l'inculpé serait-il coupable, il faut que la société et lui-même soient fixés sur son sort et déterminent sa peine. Sa liberté se trouvant au terme de sa détention.

Les deux cas que m'exposent Me Thami Ouazzani méritent notre attention.

Il ne s'agit en effet que d'individus en prévention.

Lié par le secret professionnel, je n'ai pu obtenir de Maître Ouazzani que les renseignements suivants :

Depuis deux ans, arrêté, un patriote attend d'être jugé

Le premier détenu, dont le sort est conjointement lié à 12 autres personnes, est prévenu depuis plus de deux ans.

Quand Me Thami Ouazzani se chargea de sa défense celui-ci était en prison depuis 14 mois. Avocat soucieux de la liberté individuelle et d'une saine justice, Me Ouazzani engagea une correspondance avec les tribunaux qui s'avéra inefficace.

En effet les appareils de justice en période transitoire, étaient en plein organisation.

Le 8 juin 1957, le Président du Haut Tribunal Chérifien, répondit, après enquête, que l'affaire en question avait fait l'objet d'un jugement d'incompétence depuis 7 mois, informant froidement l'avocat, que l'inculpation s'était mué de port l'inculpation s'était mue de port d'arme en tentative d'assassinat au

(Depuis au Haut Tribunal Chérifien s'est substituée la Cour Suprême, qui statue sur les pourvois en cassation pour tout le Maroc).

En épousant même la thèse du Parquet on se demande quand le prévenu sera jugé.

Un an s'est écoulé depuis la circulaire et ces hommes sont toujours privés de liberté et de jugement. Plus de deux ans de captivité de détention ,pendant lesquelles l'auxilliaire de la justice s'est trouvé devant une force invisible qui paralysa toute action équitable et juridique. Les lettres nombreuses, ont mis l'accent sur ce droit d'être jugé. Droit d'autant plus sacré qu'il s'agissait d'un Marocain, connu pour ses activités nationalistes, militant actif de la Résistance qui a œuvré pour l'indépendance et la défense du Trône.

Le ministre de l'Intérieur intervient dans la Justice

Le 1er février 1958, le Parquet près de la Cour d'Appel, (alors que le dossier s'était promené de renvoi en renvoi, de juridictions en juridictions) envoie une lettre émanant de l'Avocat Général. Dans celle-ci, M Thami Ouazzani est informé non moins froidement que le fameux dossier depuis longtemps en état a été remis au Ministre de l'Intérieur sur sa demande expresse.

Après plus de deux ans, le Ministre de l'Intérieur s'avise de s'intéresser au cas de cet homme. Comment peut-on concevoir que la justice ait tant tardé à juger et chose plus grave qu'elle remette le dossier de cet inculpé au Ministère de l'Intérieur. Il y a des lois qui établissent la séparation des pouvoirs. Comment se fait-il que le Ministre de l'Intérieur autorité politique et exécutive intervienne dans les affaires de la Justice.

C'est là un cas de confusion des pouvoirs et de mise de l'organisation de la Justice au service de l'autorité politique caractéristique de notre régime actuel.

Quelle attitude peut prendre un avocat, vis-à-vis, du client dont il s'occupe, qu'il veut défendre, lorsqu'il se trouve freiner dans son travail par des obstacles qui s'ils ne sont pas en marge de l'illégalité sont de toute façon contraire à toute procédure. Quand il s'agit justement du respect des lois, de la conscience professionnelle, de la justice, il est tragique pour un homme qui a étudié les fondements essentiels de l'organisation sacrée de l'Etat de se trouver en but à de telles irrégularités, a de tels faits dont on ne peut cacher le scandale quand on a l'honnêteté, la jeunesse et la foi d'un avocat tel que Me Thami Ouazzani, qui proclamait dans « Démocratie » le 2 mars 1957 :

« Je lutterai contre toutes les exactions policières et administratives et m'élèverai contre toutes les manœuvres infames qui salissent le Maroc indépendant et qui font désespérer ceux qui ont tout sacrifié pour que soit ce nouveau Maroc. »

Eux aussi attendent depuis deux ans

Le deuxième cas, parmi les innombrables dossiers qui jonchent le bureau de cet éminent avocat, est celui de 20 personnes qui se sont promenées de prison en prison, Marrakech, Casablanca, Rabat, Casablanca, Marrakech.

Inculpés d'association de malfaiteurs et de port d'arme. Délit qui ne pouvait avoir lieu puisque l'arrêté du Directeur de la Sûreté ne parut qu'après leur détention.

Les forces irrégulières font la loi

Mais le scandale typique n'est pas là. Il est amusant de savoir que ces hommes ont été arrêtés par des forces irrégulières (qu'on aurait pu également elles aussi inculpées d'association de malfaiteurs et à qui on aurait pu reprocher les mêmes chefs d'accusation). Ils ont été enlevés, interrogés dans une ferme privée par des bandes irrégulières. Ils ne furent remis aux autorités légales que 4 mois après, ayant subi les interrogations et les tortures les plus inqualifiables. Il est à noter que le fait pour les autorités légales d'avoir couvert ces actions illégales est déjà assez remarquable de l'anarchie et de l'irrévérence avec lesquelles cette même force occulte bafoue la Justice et le respect qu'on lui doit.

Me Ouazzani a donc pris en main le dossier de ces gens qui se trouvaient incarcérés depuis plus d'un an quand il s'en occupa, leur dossier se promena de juridiction en juridiction.

Déférés actuellement à Marrakech, l'interminable instruction recommence, avec la lenteur désespérante qu'impose cette force invisible, omniprésente aux affaires de Justice. Ces hommes ont le droit d'être jugé et non de vivre dans une angoisse indéfinie, attendant qu'on statue sur leur sort. Là aussi il s'agit de 20 citoyens qui sont des Marocains civiquement irréprochables qui ont fait du nationalisme actif, payant de leur liberté, la vie de la nation.

Il est temps que le Corps des Juges et des Magistrats debout se dégagent de toute influence et imposent le respect de la loi à ceux qui ne font pas cas de la séparation des pouvoirs à ceux qui n'ont aucun respect des libertés publiques et qui pour assouvir des vengeances ne respectent ni loi ni morale.

Nous sommes certains que les Juges qui ont une mission sacrée, sauront par leur courage et leur dignité imposer à l'autorité politique le respect de la Justice et qu'ils défendront leur perrogative contre le Ministère de l'Intérieur ou tout autre autorité politique.

Le salut de la Justice et de la liberté individuelle est à ce prix.

FARIDA

A propos du :

DU CLOS A L'OUVERT (2)

par

Mohamed Aziz LAHBABI

LA RAISON CHEZ SAINT-THOMAS

1° — Saint-Thomas a bien voulu concilier la raison et la foi, comme l'affirme M. Richard. Seulement celui-ci aurait dû nous expliquer quel sens il faut donner à *raison*, et dans quelle mesure la tentative de Saint-Thomas a été couronnée de succès.

2° — Comme M. Richard, nous savons que le thomisme recourt à la raison, toutefois il serait souhaitable qu'on médite quelques passages de Saint-Thomas lui-même :

Je me propose, affirme-t-il, de déclarer la vérité que la foi catholique professe mais, pour cela, je dois avoir recours à la raison naturelle puisque les gentils [les penseurs mulsulmans, entre autres] n'acceptent pas l'autorité de l'Ecriture.

Et il ajoute :

La raison naturelle, néanmoins, est défectueuse en ce qui concerne les choses de Dieu.

Il part ainsi d'un postulat : la raison n'a pas à examiner, mais à approuver. Si elle n'y arrive pas, on lui dit : tant pis, la question relève du seul domaine de la Révélation. Ces difficultés sont les mêmes chez les théologiens musulmans ; aucune nouveauté chez Thomas par rapport à Averroès. Sans exclure l'exercice de la raison, le mystère de la foi demeure : l'action efficace de la Grâce est présupposée.

3° — Le quatrième et dernier livre de la célèbre *Somme* de Saint-Thomas, traite des matières qui ne peuvent pas être connues en dehors de la Révélation.

4° — Il est important de se rappeler que, selon Saint Thomas, puisque les preuves sont difficiles et ne sauraient être comprises que par les docteurs, la Révélation doit suffire aux ignorants, aux jeunes et à ceux qui n'ont pas de loisir pour étudier la philosophie. D'autorité, tous ceux-là doivent admettre la loi de façon certaine (thèse déjà développée par Averroès). Car, selon Saint Thomas, ce que la raison enseigne ne peut être contraire à ce que la foi nous révèle. S'il y a une apparente contradiction, c'est que c'est la raison qui a été mal conduite. C'est là, pourrions-nous dire, un axiome.

***

Dès lors, il nous est permis de conclure que la foi a *sa* raison qui ne coïncide pas nécessairement avec *la* raison, et que, pas plus dans la théologie catholique que dans le *Kalâm* musulman, l'accord de la raison et de la foi n'a jamais pu être « entier », malgré l'appui solide de la philosophie grecque, malgré l'averroïsme et malgré le thomisme.

D'ailleurs, comme nous venons de le voir, il est arrivé bien des fois au thomisme d'être combattu dans la chrétienté, à cause précisément de son « rationalisme ». Il a fallu attendre la fin du XIX^e^ siècle pour qu'un rescrit (1879) de Léon XIII imposât l'enseignement du système thomiste, dans toutes les institutions catholiques, à l'exclusion de tout autre (ou du moins en lui accordant la prééminence sur tous les autres).

***

Que M. Richard me pardonne donc si je continue à apprécier Averroès, autant que Saint-Thomas, et à m'efforcer, grâce à leurs lumières, de m'éclairer. Si je pouvais me le permettre, je lui conseillerais de faire comme moi : d'aimer, d'un cœur égal, Saint-Thomas et Averroès. Il faut connaître ce dernier, ne serait-ce que pour mieux comprendre la pensée propre de Saint-Thomas.

En effet, l'œuvre la plus importante du grand thologien chrétien, la *Somme contre les Gentils*, s'adresse à un lecteur non encore chrétien mais versé dans la philosophie musulmane, c'est-à-dire connaissant bien la pensée d'Averroès (ce maître dont Saint-Thomas fut, comme le dit Renan, l'adversaire et le disciple). L'historien espagnol, Sanchez Albornoz affirme que, comme ses confrères historiens et orientalistes, il revendique pour l'Espagne musulmane (patrie d'Averroès) une place décisive dans la formation de la philosophie, de la science, de la poésie, de toute la culture de l'Europe chrétienne. Cette influence, ajoute-t-il, atteignit jusqu'aux cimes de la pensée médiévale, jusqu'à Saint-Thomas et Dante. De son côté, M. L. Gauthier, spécialiste de la philosophie médiévale, déclare (1) qu'on peut dire que « d'une manière générale, que Saint-Thomas, passant au crible les doctrines d'Averroès, en a incorporé à son propre système, destiné à devenir *la philosophie catholique*, tout ce qui pouvait en passer à travers les mailles du dogme chrétien ».

Comme on le remarque, M. Richard absorbe de l'averroïsme, à grandes doses, sans s'en apercevoir !...

***

DE L'HISTOIRE A VOL D'OISEAU

Comme nous sommes dans le domaines historique, restons-y encore quelques instants. Sans nous arrêter aux périodes de l'obscurantisme et des Inquisitions, arrivons au XVIII^e^ siècle.

1° — Ce « siècle des lumières » voit clore le début de l'esprit de tolérance et le mouvement des idées qui amena la Révolution : c'est-à-dire que le triomphe de la raison aboutit, non à la consolidation de la foi, mais plutôt à la laïcisation de l'Etat en France, « la fille ainée de l'Eglise », et, peu après, au Concordat... (je ne critique pas, je constate et essaie de comprendre).

2° — Passons au XIX^e^ siècle. Qu'observons-nous ? Un renouveau catholique (toujours en France), mais ce renouveau coïncide avec le mouvement romantique en littérature : double réponse au besoin de rénovation, après les divers bouleversements et les guerres de Napoléon, besoin éprouvé par une jeunesse blasée, déçue. Qu'il s'agisse de l'esthétisme de Chateaubriand ou des « Nuits » de Musset, ce n'est point la raison qui occupe la place d'honneur. La similitude entre la rénovation religieuse et le romantisme trouve sa justification dans le défi lancé à la raison, à l'esprit critique et à l'esprit méthodique. Ce fut l'époque des passions violentes, des révoltes sentimentales, intellectuelles et sociales : se passionner pour tout et ne se satisfaire de rien. Des élans anarchiques. Jamais Descartes, voire Platon, Aristote, Saint-Augustin et Saint-Thomas d'Aquin ne furent davantage délaissés qu'à cette époque ; on était plus enclin au quiétisme qu'à l'exercice de la raison. Bien sûr nous n'entendons pas donner ici tous les courants de pensée de ce siècle — qui fut le plus complexe entre tous ; nous en signalons seulement un aspect très caractéristique (car le courant rationaliste n'a fait, en général, que prolonger la Révolution pour aboutir, par diverses voies, aux mouvements socialisants, puis à Renan, à Taine etc...).

3° — Arrivons enfin au XX^e^ siècle. La raison triomphe dans les domaines techniques, en économie politique et dans toutes les disciplines scientifiques. Parallèlement, l'athéisme gagne du terrain en France (crise dans le recrutement des séminaristes) la déchristianisation du prolétariat s'accentue dans toute l'Europe et une forte emprise des thèses matérialistes s'exerce dans l'ensemble du monde. Certes, après la crise économique qui a secoué tout l'Occident (vers les années 1929-31) un puissant sentiment religieux y a soufflé de nouveau, mais on note un curieux phénomène : ce renouveau religieux (ou du moins cet élan de religiosité) coïncide avec une grande recrudescence des superstitions, de l'occultisme, de l'ésotérisme, du recours aux guérisseurs, à la sorcellerie et à l'astrologie (2).

Ce phénomène, qui est la négation même de la raison, nous montre que le rituel religieux et la liturgie n'exercent pas leurs attraits sur les masses par des convictions rationnelles (Cf. la doctrine d'Averroès), mais simplement par leur aspect mystérieux, comme le faisait la franc-maçonnerie à la fin du XVIII^e^ et *au* XIX^e^ siècles sur les esprits inquiets ou friands d'inconnu.

FOI ET PENSEE MODERNE

M. Richard déclare que l'Eglise « intègre dans sa souple synthèse tout ce qu'il peut y avoir de vrai dans la pensée moderne ». C'est possible. Il y aurait, cependant, quelques questions à poser à M. Richard qui sont d'autant plus importantes qu'elles intéressent aussi bien le Christianisme que l'Islam.

1°) Qu'entend-il par le *vrai* de la pensée moderne?

2°) Le critère de la véridicité en général, et de la pensée moderne en particulier, réside-t-il dans la conformité aux textes sacrés ? En d'autres termes : où se trouve, pour un croyant, le critère d'un fait dont la pensée moderne affirme la véracité ? Est-ce dans l'assentiment de l'Eglise, dans l'adhésion de la raison ou dans les deux ?

3°) S'il est dans les deux. Quelle est la part de certitude qui revient à l'un et à l'autre ?

4°) Et si, comme il arrive quelquefois, l'état de sécurité que donne la certitude n'est pas atteint, parce que les données de la foi et celles de la raison nous paraissent s'opposer, auxquels des deux groupes de données accorder la préséance ?

5°) Et en attendant que les représentants de la foi se prononcent sur un fait, ou une situation, comment le croyant doit-il opter ?

Personnellement, je me pose des questions semblables à propos de divers problèmes relatifs à l'Islam et à son devenir. M. Richard aussi se les pose sûrement, par exemple à l'occasion de l'affaire angoissante des Prêtres-ouvriers, du drame de conscience qu'a vécu le Père T. de Charden, des problèmes épineux que soulèvent les manuscrits de la Mer Morte, etc.

***

Dans sa note, M. Richard me conseille de me méfier des penseurs musulmans, comme Averroès et me convie à revenir aux grands mystiques. Je le remercie et lui donne rendez-vous pour la prochain fois pour dire : non à la mystique !

(à suivre)

---

(1) Ops. Cité., Instroduction, p. II.

(2) Il y a une immense littérature sur ce sujet. Cf. la bibliographie de notre XI Propos in *Démarcatie*.

L'aviation française attaque SAKIAT SIDI YOUSSEF

(Suite de la page 3)

dans tous les cœurs et dans toutes les demeures.

En attendant d'enterrer ses morts, la Tunisie panse ses blessés.

L'attaque meurtrière de Sakiat Sidi Youssef a été apprise par nos frères tunisiens avec calme mais avec une profonde indignation et la détermination de ne pas être les continuelles victimes du colonialisme.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance s'est associé au deuil de la Tunisie et a exprimé à cette occasion sa solidarité avec le peuple tunisien, injustement attaqué.

Sakiat Sidi Youssef doit être un tournant décisif dans les raports des peuples nord-africains avec la France. Nous avons la certitude que les impérialistes sont décidés à tout entreprendre contre notre indépendance et contre la sécurité de nos territoires.

Les peuples d'Afrique du Nord doivent unir leur force, serrer leur rang et s'organiser militairement et diplomatiquement pour lutter et triompher des forces colonialistes. Il ne doit plus y avoir d'intérêts ou de préjugés qui nous séparent. La Rue de Rivoli et ses deniers ne doivent plus être une cause de division dans les rangs des peuples nord-africains.

Pour survivre, l'heure de l'Unité et de l'Union a sonné. Sachons faire front commun et aller jusqu'au bout quelque soient les sacrifices que nous consentirons pour libérer l'Afrique du Nord de tout impérialisme.

« DEMOCRATIE »

Mémoire politique du P.D.I

Casablanca, le 3 février 1958

S.E. LE PRESIDENT BEKKAI
PALAIS IMPERIAL
RABAT

Monsieur le Président,

Au nom du Parti Démocrate de l'Indépendance, j'ai l'honneur de vous soumettre ce qui suit :

Notre protestation énergique contre :

1° — Les arrestations arbitraires auxquelles les autorités responsables ne cessent de se livrer dans maints villes, villages et tribus. Ces arrestations sont opérées dans les rangs des hommes libres, membres de notre parti et autres, sous de fausses accusations et selon un plan partisan prémédité dans un but de pure vengeance ou pour faire pression sur les esprits et les consciences dans l'intérêt d'un certain parti.

2° — La pratique de tortures inhumaines dans les commissariats de police, les geôles secrètes et autres lieux de détention ou camps de concentration au sujet desquels les autorités responsables continuent à observer une attitude qui ne cesse d'être un sujet d'étonnement et d'inquiétude de la part du peuple marocain.

Nous considérons qu'il est aussi nécessaire qu'urgent de mettre un terme à cette situation par humanité comme par justice et dans l'intérêt général. Nous estimons donc qu'il est de toute urgence de promulguer une loi protégeant les droits de la personne humaine dans le Maroc indépendant en abolissant et interdisant le régime des tortures ainsi que la persécution des idées libres. Les arrestations illégales doivent être également interdites.

3° — Les tentatives de complot qui sont actuellement dirigées contre les hommes libres appartenant à l'opposition politique notamment dans certaines régions telles que Khouribga, Bou Lanoir et Boulhaut (Ben Slimane). De telles tentatives de complot sont menées en exécution d'un plan de répression que nous avons déjà dénoncées et stigmatisées dans nos journaux à la suite de rumeurs et nouvelles ayant alors circulé dans plusieurs milieux et annonçant pour imminent le déclenchement de la campagne de répression. Il s'agit bien entendu d'un plan partisan de vengeance et de justification de certaines attitudes et entreprises criminelles récemment dénoncées également par nous ainsi que leurs auteurs.

4° — L'arrestation de nombreux démocrates et leur soumission à des tortures dans les geôles de diverses régions du Maroc, afin de les contraindre par ses moyens à abandonner les rangs de notre Parti pour adhérer contre leur gré au parti de l'istiqlal. Nous en citons comme exemple ce qui se passe en général dans le Tafilalet et, en particulier, à Tinjdad.

5° — L'interdiction pour les démocrates de toute liberté de réunion ou d'expression par la parole et autres moyens d'expression. C'est ainsi que la commémoration de l'anniversaire des martyrs de Souk l'Arba du Gharb a été récemment interdite, de même que des conférences qui devaient être faites par M. Bensouda à Beni-Mellal et par M. Boutaleb à Tétouan et Tanger. D'une manière générale, nous protestons contre les brimades imposées aux hommes libres par les autorités qui, dans bien des régions et en maintes circonstances, ne se gênent pas pour recourir à toutes sortes de manœuvres et de provocations que nos journaux ont, à maintes reprises, dénoncées en leur temps.

Nous tenons d'ailleurs à souligner ici qu'au moment où les membres de notre Parti se voient interdire la liberté d'opinion et de parole, celle-ci est assurée tant aux résidents étrangers qu'aux membres du parti de l'istiqlal, lesquels en usent dans des conférences ou au cours des meetings organisés dans les villes et les campagnes. Ainsi, la liberté, dans le Maroc nouveau, n'est plus que la liberté entravée et accaparée au profit d'un clan de Marocains et des étrangers à l'exclusion des autres citoyens de ce pays.

6° — Les aspects et les manifestations de l'esprit partisan qui a régné au Congrès de l'U.N.E.S.C.O. à Fez et notamment l'intervention des autorités locales pour obliger notre section à faire disparaître, sous prétexte de ménager les sentiments des observateurs français, le drapeau de l'Algérie sœur et combattante, lequel se trouvait parmi les autres drapeaux arabes au-dessus de la porte de notre local.

7° — Les inscriptions séditieuses sur les murs, lesquelles ont été, en leur temps, dénoncées par notre organe « *Er Rai El Amm* » qui a alors exigé la prise de mesures bien sévères à l'encontre des auteurs de ce forfait répréhensible. Nous avons le plus vif regret de constater le manquement des autorités responsables à leur devoir dans ce domaine et le fait, pour certaines d'entre elles, d'essayer de couvrir ce même forfait en chargeant de fausses accusations, dans un but de pure vengeance, des innocents parmi les adversaires politiques et en employant la torture pour leur arracher des « aveux spontanés ». Tout ceci résulte d'un complot bien connu lui et ses auteurs.

Nous demandons de toute urgence :

1° — La promulgation du projet de dahir sur la liberté d'association et de partis politiques, projet soumis par la Présidence du Conseil à Sa Majesté le Roi (qu'Allah raffermisse son Trône et lui accorde son appui).

2° — La promulgation d'un décret confirmant, par voie législative, le régime de l'Etat marocain et déterminant la philosophie politique de la nation, l'un et l'autre étant la MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE conformément à la volonté de Sa Majesté chérifienne, qui est également celle de la nation marocaine fidèle à la cause du Trône et de la liberté.

3° — L'abrogation de la législation colonialiste qui est hérité au Maroc du régime de protectorat et qui est incompatible avec les intérêts de ce pays et de ses nationaux sous le régime de la liberté, de la souveraineté et de l'indépendance. Il convient d'ailleurs de toute urgence de rapporter toutes les lois par lesquelles le colonialisme a supprimé ou entravé, sous le joug étranger, les droits et les libertés des Marocains.

Ceux qui dirigent avec courage et sagesse la P

4° — L'élaboration pour la Radiodiffusion Nationale Marocaine d'un statut légal qui l'affranchit de l'emprise de parti et qui l'oriente vraiment dans le sens exigé par le meilleur sentiment national au service exclusif de l'Etat et de la nation.

Nous formulons notre opposition :

1° — Au projet de la Convention d'Etablissement de quelque côté qu'il émane. Ce projet a déjà été rejeté par le peuple marocain comme il a été condamné par des déclarations officielles et même par la Radiodiffusion marocaine et le journal « Al Alam » qui est le porte-parole du parti au gouvernement et qui l'a qualifié de « protectorat économique ». Ainsi, l'opposition au projet de la Convention d'Etablissement a été unanime, puisqu'elle a englobé dans une même attitude de condamnation de ce projet et le gouvernement, et le parti d'opposition. D'ailleurs, nous ne connaissons pas de pays qui, une fois indépendant, se soit lié à la puissance précédemment colonisatrice par une quelconque convention d'établissement. Nous avons déjà déclaré comme les gouvernants l'ont également déclaré. à leur tour, qu'une telle convention n'était nullement nécessaire tant que les intérêts des Français protégés et tant que les lois internati qui en découlent pour nous sous l'ind l'obligation de respecter les étrang leurs intérêts légitimes.

2° — A toute politique de dépe dance) qui a déjà été complètement re cain, soit par notre voix, soit blée Nationale Consultative lors de sa du Ministre des Affaires Etrangères des conventions, dont celle dite d'é chose que la politique de dépendance à la souveraineté et à l'indépendance.

3° — Au projet de loi électoral vue et la ligne politique du parti de l' férer » en vue de « préfabriquer » les rurales dans son intérêt exclusif. Des i parvenues, il résulte que les conseils loc sont déjà partout désignés à l'avance dature et que ce dernier est assuré dè

reil administratif et de commandemen pays, à l'heure actuelle, est en mesure de les facilités requises, le succès électoral cela doit résulter forcément de toute base et ordonnée selon un plan bien qu'une telle élection n'est en rien con Sa Majesté le Roi et la nation. Une fo y insister, nous réaffirmons que tout électeurs ne saurait être valable comme est nécessaire de refaire le recensem électeurs et électrices marocains d'un que loyale. Cela peut s'obtenir : 1°) en tous les nationaux des villes et des ca existant de l'état-civil ; 2°) en promulg droits et des libertés, individue et pub tous les moyens et préparatifs propres à de son droit électoral libre et conscient, a volonté nationale d'une manière authent élaborant une loi électorale qui s'inspire rêt général du peuple marocain à l'exclus de parti. Une telle loi est seule de natu ment à toutes les tendances politiques

).I. au Président du Conseil

'es Français en ce pays demeuraient lois internationales et les engagements ous sous l'indépendance nous imposent r les étrangers chez nous ainsi que

ique de dépendance (ou d'interdépen- nplètement rejetée par le peuple maro- voix, soit par celle de l'Assem- ive lors de sa dernière session et celle s Etrangères. Cependant, la politique celle dite d'établissement, n'est autre le dépendance appliquée contrairement ndépendance.

loi électorale qui reflète le point de du parti de l'istiqlal qui entend « légi- fabriquer » les élections municipales et exclusif. Des informations qui nous sont les conseils locaux à élire éventuellement és à l'avance par ce parti à la candi- est assuré dès maintenant que l'appa-

ciper à la première expérience démocratique devant se dérouler dans notre pays et de pouvoir ainsi être représentées proportionnellement à leur importance dans le peuple et avoir voix au chapitre au sein des assemblées locales.

Nous demandons l'adoption d'une politique nationale d'indépendance :

1° — En engageant une action décisive en vue de réaliser l'évacuation de toutes les troupes étrangères occupant encore le sol national alors que le Maroc se trouve dans une période de souveraineté et d'indépendance.

Le peuple marocain ne peut accepter une politique de compromis et de demi-mesure en ce qui concerne le problème de l'évacuation militaire étrangère, car, la présence prolongée des troupes d'occupation sur le sol de notre Patrie constitue un grave danger pour elle dans le présent et l'avenir.

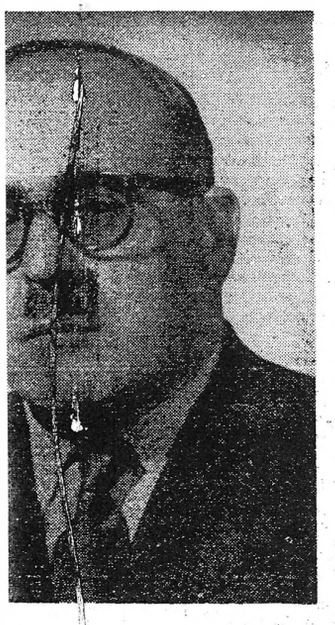

et sagesse la Parti Démocrate de l'Indépendance.

commandement mis en place, dans le est en mesure de lui garantir, avec toutes succès électoral de ces conseils comme ment de toute élection faussée par la un plan bien monté. Il va de soi est en rien conforme à ce que veulent nation. Une fois de plus et sans trop nons que tout faux recensement des valable comme base électorale et qu'il re le recensement de la totalité des marocains d'une façon aussi complète btenir : 1°) en rendant *obligatoire* pour villes et des campagnes le régime déjà 2°) en promulguant une législation des dividuels et publics ; 3°) en envisageant ratifs propres à l'exercice par le peuple bre de suffrage, assure l'expression de la manière authentique et unanime ; 4°) en ale que l'inspire et qui ne sert que l'inté- rocain à l'exclusion de tout autre intérêt st seul de nature à permettre normale- nces politiques dans la nation de parti-

2° — En pratiquant une politique d'amitié et de coopération avec toutes les nations sur les bases suivantes :

a) Conserver au Maroc son *entière liberté d'action* (politique de non-engagement ou de non-dépendance).

b) Garder intactes la souveraineté et l'indépendance du Maroc.

c) Maintenir la réciprocité des intérêts dans les limites précédentes qui la conditionneront.

d) D'une manière générale, le Maroc ne se liera point avec d'autres Etats par des convention de nature à nous mettre à leur service dans quelque domaine que ce soit ou à nous faire perdre l'un quelconque de nos droits légitimes.

3° — En s'occupant du problème de Sidi Ifni comme l'exige l'intérêt supérieur du Maroc qui est de libérer toutes les terres de la souveraineté marocaine qui demeurent encore sous le joug et le règne de l'étranger.

Nous réclamons la garantie d'une représentation nationale authentique

Pour cela, il faudra *reconsidérer* l'organisation telle qu'elle est de l'Assemblée Nationale Consultative en vue de la *normaliser*. Cette institution devra donc être profondément réorganisée pour être conforme aux bases et aux conditions actuelles, d'évolution du peuple marocain. De cette façon seule, l'Assemblée Nationale Consultative sera, dans sa forme souhaitée, la plus représentative possible de toutes les forces et les tendances politiques et apolitiques existant dans la nation marocaine. Elle n'en sera ainsi que plus capable de s'acquitter de sa mission conformément à l'intérêt du pays et de son peuple.

Nous réclamons enfin la normalisation de l'ordre gouvernemental actuel au Maroc

Les grands problèmes, aussi bien intérieurs que ceux qui demeurent en suspens avec les Etats étrangers, d'une part, et les conditions et exigences de la période transitoire que traverse le Maroc nouvellement indépendant ainsi que les nécessités de la vie générale de notre pays, d'autre part, dictent, aujourd'hui plus qu'hier, le devoir de « repenser » l'ordre gouvernemental tel qu'il existe et fonctionne chez nous. Cela est d'autant plus nécessaire que de longues expériences et maints événements ont déjà établi la preuve qu'il n'est plus valable pour être maintenu dans sa situation présente. En effet, faussé à sa base, puisqu'il repose sur la domination d'un parti politique et non sur une base nationale, et sa politique ayant fait faillite, l'ordre gouvernemental actuel n'est pas approuvé par la majorité du peuple marocain. Faut-il donc rappeler qu'il est élémentaire, en régime de liberté, de justice et de démocratie, comme il est de l'intérêt général bien compris, qu'un peuple ne soit pas gouverné contrairement à sa volonté. Pour toutes les causes précédentes, nous estimons comme nécessaire que l'ordre gouvernemental fonctionnant actuellement au Maroc soit normalisé de la façon suivante :

1° — Soit en constituant un gouvernement d'union reflétant l'unanimité nationale marocaine par la participation de toutes les forces et tendances politiques de la nation ; Une telle participation devra reposer sur une représentation proportionnelle avec l'accord des parties en présence comme sur le partage également proportionnel des responsabilités gouvernementales.

Ainsi, le Maroc, dans la période extrêmement difficile qu'il traverse à l'heure actuelle, pourra sortir de la situation qui résulte pour lui de l'emprise d'un parti sur les pouvoirs publics pour connaître une vie nouvelle sous une autorité gouvernementale à caractère national. Celle-ci permettra seule la coopération solidaire de toutes les forces politiques et le partage des responsabilités pour faire face aux problèmes qui se posent et agir en vue de leur donner leurs meilleures solutions aussi bien à l'intérieur qu'avec l'étranger.

2° — Soit en formant un gouvernement entièrement et réellement *neutre* dont la composition tiendra compte des seules compétences à l'exclusion de toute considération de couleur politique ou de parti.

Dans les deux cas, le nouveau gouvernement marocain devra se constituer sur la base d'un large programme national avec le plein accord de tous les partis politiques. Ainsi, dans ce cadre, l'appui général pourra être assuré à sa politique définie et exécutée dans les conditions ci-dessus.

Etant donnée la situation de fait actuelle au Maroc, laquelle est caractérisée notamment par des arrestations arbitraires, des brimades et des tortures policières, nous estimons comme nécessaire de confier la responsabilité du Ministère de l'Intérieur à l'un des officiers des Forces Armées Royales ayant la pleine confiance de Sa Majesté le Roi et capable de garantir à tous les Marocains, sans aucune considération politique, leurs droits sacrés en matière de sécurité personnelle et de liberté individuelle, car, sans cela la cause de l'ordre et de la stabilité demeurera un leurre dans ce pays.

En terminant, je prie Votre Excellence d'accorder aux questions importantes et urgentes contenues dans ce mémoire tout l'intérêt qu'elles méritent comme je vous prie de transmettre le présent document politique à Sa Majesté le Roi en l'assurant, une fois de plus, de notre plus haute considération et de notre entier dévouement à Son Auguste Personne et à Son Glorieux Trône.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de mon profond respect.

Pour le Parti Démocrate de l'Indépendance
Le Secrétaire Général :
Mohamed Hassan WAZZANI.

(Traduction de l'arabe).

LA VIE LITTERAIRE

LA VIE COMMENCE DEMAIN

par Lisa MONFORT

On pourrait dire des *Retardataires*, de P. de Lescure, que c'est un roman passé et dépassé, que la jeunesse actuelle est étrangère aux drames, au déracinement de ceux qui donnèrent des années de leur vie, et davantage, à la Résistance française de 40-45.

Pourtant, nous nous attachons très vite à Janie, la militante communiste, à Marion, que nous ne voyons pas, mais à qui nous reprochons, au début, d'avoir abandonné Gérard — à tort d'ailleurs — car ensemble, depuis que la guerre est finie, ils n'ont rien fait, rien qui les satisfasse, rien que les autres puissent admirer : « Là-bas, au camp « de concentration », je pensais à vous, dit Janie, je me disais : si je reviens, c'est lui que j'irai voir d'abord... je pensais... que vous auriez cet élan que vous aviez pendant la guerre... (mais) vous vous êtes laissé vivre avec vos idées de théâtre, d'art et tout le reste ».

L'ARTISTE ET LA MILITANTE

Alors qu'elle, Janie, cardiaque déjà, se donne pourtant au Parti jusqu'à l'épuisement. Et Gérard, pour qui l'art est une manière d'exister aussi vraie qu'un don total de soi à un parti, se sent tout de même ébranlé par la façon qu'a Janie de juger sa rupture avec Marion : « Croyez-vous qu'elle vous aurait quitté si vous aviez su l'entraîner ailleurs ? »

Pour la première fois, Gérard se pose alors la question : « S'il avait su enthousiasmer Marion non pour le théâtre, mais pour cette lutte que mènent les hommes qui ne parviennent souvent pas à manger à leur faim, Marion et lui serait-ils encore aujourd'hui côte à côte » ? C'est encore le théâtre qui lui donne une réponse, qui n'en est pas une, lorsqu'il entend en lui cette phrase de Tchékov : « Vous vivez mal », mais le lecteur n'est pas convaincu par cette réponse, pas plus que par Janie, car c'est pour continuer à faire du théâtre, c'est pour son art, pour le mieux vivre, que Marion a quitté Gérard.

Cependant, lorsque Gérard, à la terrasse d'un café, au milieu d'amis découverts qui se croient artistes, mais ne le sont pas, rencontre Nathalie, jeune femme simple, directe, tantôt si timide, tantôt si sûre d'elle, nous nous mettons à espérer qu'il va rattraper le fil de la vie, que tout n'est pas perdu pour lui, pas plus que pour elle qui n'a pu vivre pleinement, ni s'épanouir aux côtés d'un mari « intelligent mais sinistre », qui a une vie de femme riche, mais une vie pauvre, aride, sans enfants, sans amour, sans élan.

BREVE RENCONTRE

Dès cette première rencontre, ils ont besoin l'un et l'autre de se revoir, et ils se revoient, de plus en plus souvent, de plus en plus longuement. Et le lecteur est pris, se laisse aller à cette détente, à ce mouvement de vie qui enfin n'est plus cherchée, mais trouvée.

Une absence du mari de Nathalie leur permet et nous permet de croire que cet amour est un départ. Dans la pauvre chambre de Gérard, elle est heureuse comme jamais elle ne l'a été dans son luxueux appartement de Passy.

Seulement, comme tout chez eux est échange et communion, encore étendus l'un près de l'autre et faisant des projets pour leur journée d'amoureux, Nathalie pensa : « ...après le déjeuner, pour faire plaisir à Janie : à la Bastille ». Et justement Janie a fait promettre à Gérard, puisqu'épuisée elle devait partir se reposer à la campagne, qu'il irait à sa place, en ce 14 Juillet, défiler avec le peuple place de la Bastille.

Mais la joie du peuple tourne facilement à la panique, à la fureur, il y a des agents qui barrent le passage, la foule devient menaçante, des coups de feu sont tirés. Gérard, inquiet, se penche sur Nathalie qui est tombée, mais elle n'a rien, c'est elle qui va vivre, tandis que lui perd conscience, une balle l'a touché, il meurt avec le visage de Nathalie au-dessus de lui, tandis qu'il se demande si ce sont les balles des Allemands qui sifflent, si c'est Marion qui vient vers lui.

L'auteur ne nous impose aucune conclusion, il fait vivre ou mourir ses personnages sans nous dire ce qu'il en pense, ni même ce qu'eux en pensent : Gérard, « retardataire » a-t-il rattrapé le temps perdu en mourant pour avoir voulu se solidariser avec le peuple, à la demande de Janie ?

Pour elle, sans doute, mais pour Nathalie, cette mort n'est-elle qu'une abdication, un mensonge à leur amour, et comme le reniement de leur promesse : « faire quelque chose ensemble ?? Elle dit de Janie : « Elle, elle a sa vie, elle a une vie, elle existe pour un monde qui se crée. Elle croit, et c'est sans doute vrai, qu'elle aide à créer ce monde. (Moi moi), qu'est-ce que je faisais dans la vie ? ».

UNE MORT AMBIGUE

Avant de connaître Gérard, elle avait eu deux amants, qui ne surent pas la « prendre », qui l'ont laissée « retardataire », elle en avait conscience, elle en souffrait, « parce que j'ai toujours senti en moi un élan... vous aussi vous êtes plein d'élan, et qu'avons-nous fait ? » — Vous parlez comme Janie », lui répondait Gérard.

Et de parler, de penser comme Janie, de posséder, comme Janie, une générosité impatiente de se donner, nous laisse espérer que la disparition de Gérard ne l'engloutira pas dans sa vie morte, qu'elle conservera, confondus, son élan et celui de Gérard. Ne lui disait-elle pas : « Vous perdre... je ne le veux pas... Mais si vous étiez obligé de partir sans moi pour un long voyage... j'aurais mal... mais séparée de vous, je deviendrais encore plus vous, encore plus moi ». Nathalie pressentait-elle la mort prochain de Gérard, ne s'engageait-elle pas à vivre, par delà sa mort, dans la voie même que leur amour avait ouverte ?

Bien que Les *Retardataires* ne soient pas un roman à thèse, nous ne pouvons nous empêcher de penser, malgré tout, que cette fin s'inspire d'une philosophie de l'absurde dont sont imprégnés depuis Kafka, en passant par Camus et Sartre, tant de jeunes écrivains contemporains. La mort de Gérard, pour tous ceux qui ne sont pas des « Janie » est aussi regrettable, aussi dure à accepter que celle de Matthieu dans *La Mort dans l'Ame*, que celle de Renard dans *Une Demi-Campagne*.

Mais l'important est que P. de Lescure ait écrit — parce qu'il avait quelque chose à dire, un message, peut-être, à nous transmettre ; mais serait-il que nous devons nous « engager », et participer à l'histoire de notre époque, ce n'est jamais une leçon, il ne démontre pas, et ses personnages sont vrais.

FRESQUES INTERIEURES

Si P. de Lescure ne peut être classé parmi ces jeunes romanciers qui, en créant d'autres formes, s'efforcent de récréer le roman — mais n'ont, pour la plupart, rien à dire — nous ne pouvons rester insensibles à son style net, rapide, à une atmosphère de Paris, qui n'apparaît que par touches légères mais qui, comme Marion, est continuellement présente.

Les rencontres, les conversations à la terrasse d'un café, qui pourraient être monotones, sont toujours très justement dosées et parfaitement vivantes ; et le début du dernier chapitre est étonnant, comme si Gérard vivait trois vies à la fois, comme si, quelques heures avant sa mort, et en un instant, il rattrapait le temps perdu.

Nous percevons avec lui, et d'une façon aiguë, Nathalie près de lui, Marion dans la maison du Brabant, où ils avaient commencé à vivre leur avenir, et Janie seule dans cette même maison : « ...Il pensa à Janie, au défilé à la Bastille... Il revit les taches de rousseur de Marion, en été, ses cheveux presque rouges, et elle s'étendait au soleil... On revenait dans la maison en piétinant un fouillis de pentes à fleurs... Et Gérard imagina Janie qui essayait de casser les branchages et de pénétrer dans la pièce... mais il remua, (et) ses mains frôlèrent les seins de Nathalie... ».

Cette vaste fresque où se confondent, l'espace d'un songe, les êtres et les temps, est une réussite parfaite. Et que l'auteur n'en veuille pas aux lecteurs qui n'auront pas compris les réponses que, vivants ou morts, ses héros nous apportent, et qui se seront abandonnés surtout à l'atmosphère de son roman. Tant pis pour nous si P. de Lescure, à cause de cela, nous considère, à notre tour, comme des « retardataires ».

———

P. de Lescure, *Les Retardataires*, Del Duca, édit.

DEMOCRATIE vous propose...

de lire :

— Mohamed DIB, *Le Métier à Tisser* (Le Seuil)
Le troisième tome de la série « Algérie ». De la prostration à la protestation : l'obsession de la liberté hante un peuple qui se cherche encore, mais se trouvera, demain dans la révolte.

— Max FRISCH, *Je ne suis pas Stiller* (Grasset)
Le moi, demandait Valéry, n'est-il qu'une notation commode ? L'enfer, c'est les autres, dit Sartre, car leur regard me fige dans une essence contre laquelle je me débats en vain.
Nous rendrons compte prochainement de ce roman extrêmement dense et riche.

— J. STRYJKOWSKY, *Les Voix dans les Ténèbres* (Julliard)
La vie stupéfiante d'une petite communauté juive au début du siècle, en Galicie. Ce roman passionnant est aussi un document.

— Loys MASSON, *La Douve* (R. Laffont)
La confession bouleversante d'un écrivain condamné par la maladie. Le chemin de croix d'une création perdue.

— J. COUSSEAU, *Le Chien Gris* (Corréa)
Un gardien de prison, son prisonnier, l'amie du prisonnier, une petite ville prisonnière de la pluie, et le lecteur prisonnier d'un récit envoûtant.

de voir :

CINEMA : Revoir les « NUITS DE CABIRIA »
Guilietta Massina, Charlot prostituée, est inoubliable.

En 1ère vision : « LES ESPIONS » de Clouzot.
Attaché aux atmosphères noires, il nous conduit dans une clinique psychiatrique. Décor « diabolique » où se traduit l'absurde. Angoisse existentielle, où le déchaînement insolite des événements affirment notre impuissance.

THEATRE : « NE FAITES PAS L'ENFANT »
Pièce gaie de Roger Feral, dont les échos parisiens ont dit grand bien. Casablanca connaît Pierre-Jean Vaillard qui passe du cabaret Montmartois au Théâtre. Nous espérons que le sujet et l'interprétation soient une réussite. Nous y reviendrons.

d'entendre :

CONFERENCES : M. BELAL ABDELAZIZ
de la Faculté de Droit et des Sciences politique, économiques et sociales, donnera le jeudi 13 février à 20 h. 30, au Cercle de l'Alliance Israélite une conférence sur un sujet d'actualité « Le Maroc et l'expérience économique des pays en voie de développement ».

Drame des tribus Beni-Amir et Beni-Moussa

Les employés de l'Office d'irrigation ruinent les fellahs

S. M. le Roi reçoit la délégation des producteurs de coton

Tous les économistes qui se sont penchés sur la situation du Maroc ont relevé le caractère agricole de notre pays. Ils ont aussi remarqué que l'irrégularité du régime des pluies et leur insuffisance dans certaines régions imposaient au Maroc d'étendre l'irrigation. C'est en partant de ces données qu'un effort particulier a été fait en vue de la construction de barrages et de canaux d'irrigation. L'une des premières régions qui a profité de l'irrigation a été celle des Beni Amir, qui a pour centre principal Fkih Ben Salah.

Le passé

Déjà sous le protectorat différentes manœuvres et pressions avaient été entreprises pour accaparer les terres irriguées au profit de la colonisation étrangère. Mais la lutte des fellahs des Beni Amir, déjoua en grande partie les manœuvres de l'administration française au Maroc.

Le régime dirigiste et autoritaire qui avait été celui appliqué à cette région n'eut pas les résultats escomptés par ses instigateurs. Malgré la prison, malgré les difficultés énormes, les agriculteurs des Beni Amir restèrent fermes sur leur terre et subir avec abnégation et patience, toutes les spoliations, attendant de la libération du pays l'amélioration de leur condition d'existence et un régime de justice et de bien-être.

Déceptions

Leur déception fut grande. La direction de l'Office d'Irrigation fut confiée à des incompétents ou à des prévaricateurs qui au lieu de songer à faire de l'exploitation des régions irriguées des Beni Amir, Beni Moussa des centres modèles de l'Agriculture marocaine qui justifient les grands sacrifices que consentent les contribuables marocains pour la construction des barrages et des canaux d'irrigation, ont opéré de telle sorte que la région irriguée est devenue une terre de misère et non de prospérité.

Augmentation sur les droits d'eau qui de 4.000 frs passent à 6.000 frs, impôts exhorbitants, semences, labours, engrais à des prix chers et surtout achat du coton par l'Office à des prix très bas.

En deux ans 1956 et 1957 l'agriculteur des Beni Amir, Beni Moussa a vu ses revenus baisser de façon catastrophique. Le coton fut payé sur des bases qui ne tienent compte ni du marché international ni des prix de revient de cette culture au Maroc.

Plusieurs fois durant l'année 1956 les représentants des fellahs ont pris contact avec le Directeur de l'Office d'Irrigation, Chbicheb pour lui exposer leur situation. Tous les rapports, toutes les doléances n'y furent rien. Des promesses verbales pour que l'année 1957 soit meilleure furent faites.

Mais l'année 1957 fut encore plus catastrophique et les felahs devant la mauvaise volonté des administrateurs de l'Office, et des vols dont ils furent victimes se consultèrent pour décider de la marche à suivre pour défendre leurs intérêts en périls.

8.000 fellahs qui sont touchés par ces exactions se consultèrent et déléguèrent certains d'entre eux pour les présenter auprès de l'administration.

Démarches auprès des autorités locales

Le 24 janvier une délégations des fellahs fut reçue par le caïd de Fkih Ben Salah qui après l'avoir écouté l'a dirigé vers le super-caïd Mimoun. Celui-ci l'écouta attentivement et avec bienveillance et transmit ses doléances au Gouverneur de Beni-Mellal Chbicheb, qui est en même temps le directeur de l'Office d'irrigation.

La délégation des fellahs se dirigea vers Beni Mellal où elle fut introduite auprès du Gouverneur.

Cbicheb après avoir écouté ses visiteurs et pris connaissance des dossiers et pièces qui lui furent remis promit de venir le samedi 1er février à Fkih Ben Salah pour régler lui-même sur place l'affaire et donner satisfaction aux fellahs.

Départ pour Rabat

Le Gouverneur ne vint pas à Fkih Ben Salah le jour désigné et les administrateurs de l'Office firent circuler le bruit que celui-ci les soutenait et qu'il était contre les revendications des fellahs.

3.000 fellahs se réunirent immédiatement et signèrent des pétitions qui furent remises à une délégation de 400 personnes qui devait se rendre auprès du Souverain se plaindre du sort qui est fait aux producteurs de coton des Beni Amir, Beni Moussa.

Devant le Palais Impérial

Le lundi 4 février de bon matin les 400 délégués étaient réunis devant le Palais Impérial. S.M. le Roi qui venait à passer, s'arrêta devant cet imposant groupe à qui Elle demanda la raison de leur venue a Rabat.

S.M. Mohammed V voulut bien écouter avec sa bienveillance légendaire ses sujets qui lui remirent un rapport et tous les documents justificatifs de la mauvaise gestion de l'Office d'Irrigation Le Souverain demanda qu'une délégation de quatre personnes soit introduite au Cabinet Impérial pour mieux expliquer la thèse des protestataires. Ce qui fut fait.

Sur ordre de Sa Majesté, le Directeur du Cabinet Impérial convoqua le Gouverneur Chbicheb pour venir s'expliquer le mardi 5 février à 16 heures.

LA JOUNEE DU 5 FEVRIER

A 16 h. une séance de confrontation eut lieu au Cabinet Impérial en présence du Directeur de ce Cabinet et des représentants de la Présidence du Conseil et du Ministre de l'Agriculture entre les représentants des producteurs de coton et le Gouverneur-directeur de l'Office d'irrigation Chbicheb.

La délégation des fellahs était composée de MM. Cherki Ben Hamedi Allal, El Amine Skalli, Cheik Bouazza, Caïd Abbou Ben Salah, Allel Ben Hadj et Hadj Mfeddal. Ils exposèrent clairement leurs plaintes et leurs doléances, ils firent ressortir entre autre que les frais de culture à l'hectare de coton, par rapport aux revenus de l'hectare cultivé étaient supérieurs.

FRAIS D'EXPLOITATION A L'HECTARE DE COTON POUR 1957		REVENU DE L'HECTARE DE COTON POUR L'ANNEE 1957	
Labour	8.000 frs	Première cueillette 200 kg. à 90 frs le kg. =	18.000
Engrais	7.500 frs	Deuxième cueillette 200 kg. à 80 frs le kg. =	16.000
Bechage et autres travaux	5.500 frs	Troisième cueillette 200 kg. à 70 frs le kg. =	14.000
Semence	1.500 frs	Quatrième cueillette 100 kg. à 40 frs le kg. =	4.000
Droit d'eau	6.000 frs	Cinquième cueillette 100 kg. à 30 frs le kg. =	3.000
Cueillette salaires	16.000 frs		
Enlèvement des racines	3.500 frs		
Salaires du Khammes pour 8 mois	60.000 frs		
Tertib	1.500 frs		
Total	109.500 frs	Total de la récolte 800 kg. à	55.000

Cette somme doit être diminuée d'une redevance prise par l'Office d'Irrigation de 3 %, il reste donc au fellah 53.350 francs.

On voit que la perte sèche cette année subie par le producteur de coton par hectare est de 56.150 frs.

A cette perte énorme due au prix dérisoire payé par l'Office des Beni Amir pour le coton qui a le monopole de l'achat de cette culture s'ajoutent les vols.

En effet la délégation présenta des bons de livraison où il y avait jusqu'à 200 et 300 kilogrammes de vol par camion, vol commis par les employés de l'Office d'Irrigation.

Le Gouverneur se retrancha derrière les ordre du Ministre de l'Agriculture qu'il dit avoir reçus.

Après avoir pris connaissance de cette confrontation S.M. le Roi ordonna que le Gouverneur Chbicheb et la délégation se rendent immédiatement chez le Président du Conseil qui était spécialement chargé par le Souverain pour donner une solution à ce conflit.

Chez le Président du Conseil

De 18 h. 30 à 20 heures le Président Bekkaï se pencha sur le dossier du coton en présence de la délégation des Beni Amir et du Gouverneur Chbicheb.

Le Directeur Général de la Sécurité vint se joindre au Président au cours de cette conférence.

De nouveau les délégués des Beni Amir ouvrirent leur dossier et développèrent un à un leurs arguments

Le Gouverneur Chbicheb dit avoir été pris au dépourvu et ne pouvait répondre n'ayant pas avec lui le dossier de la commercialisation du coton tout en continuant à se défendre en avançant qu'il n'était que l'agent d'exécution du Ministre de l'Agriculture.

Pour ce qui est des vols, le Directeur de la Sécurité Nationale se chargeait d'envoyer à Fkih Ben Salah une commission pour enquête.

Le Ministre de l'Agriculture absent de Rabat le Président du Conseil devait remettre à la semaine suivante une réunion présidée par lui et devant comprendre le Ministre de l'Agriculture, le Gouverneur Chbicheb et les représentants des clients de l'Office d'Irrigation.

Profitant de la bienveillante attention du Président du Conseil les délégués lui exposèrent les revendications des tribus Beni Amir et Beni Moussa.

Ces revendications sont les suivantes :

1) *La liberté du commerce pour le coton, l'Office d'Irrigation ne doit pas avoir le monopole de l'achat de cette culture.*

2) *Dans le cas où l'Etat s'intéresserait à l'achat du coton, il doit établir des contrats de culture avec les fellahs fixant le prix d'achat et ce avant d'engager le programme de culture.*

3) *Liberté pour les fellahs de cultiver le coton ou de s'abstenir de faire cette culture.*

4) *Doter l'Office d'Irrigation d'un nouveau directeur compétent et qui se consacre entièrement à sa mission.*

5) *Dépêcher une commission d'inspection pour vérifier la gestion de l'Office, commission assistée dans son travail par les représentants des clients de l'Office.*

6) *Diminuer la taxe sur l'eau.*

7) *Renvoyer les employés indélicats de l'Office et prendre contre eux des mesures disciplinaires.*

(*Suite en page* 11)

Solidarité des Etudiants marocains pour leurs frères algériens

La police matraque les manifestants

L'on se souvient des mesures prises contre les étudiants algériens à Paris par la police de M. Bourgès-Maunoury, perquisitions dans les locaux, arrestations des dirigeants, dissolution de l'U.G.E.M.A., violation des locaux des étudiants marocains et tunisiens.

Le monde estudiantin français fidèle à sa tradition de libéralisme et de défense des intérêts de la corporation protesta contre les mesures arbitraires et entreprit mardi dernier une manifestation dans les environs de l'Université pour marquer sa désapprobation de la politique de Bourgès-Maunoury à l'égard des étudiants algériens.

RABAT

Les étudiants marocains ne pouvaient pas rester inactifs devant les agissements des impérialistes français à l'égard des étudiants nord-africains en France.

Nos étudiants ont toujours été à l'avant-garde de la lutte pour la liberté, l'indépendance et la justice. Ils ont prouvé que s'ils ont contribué efficacement à la libération du pays, ils sont déterminés à lutter pour la réalisation de l'unité nord-africaine en exprimant leur solidarité avec leurs camarades opprimés et en réclamant la paix en Algérie.

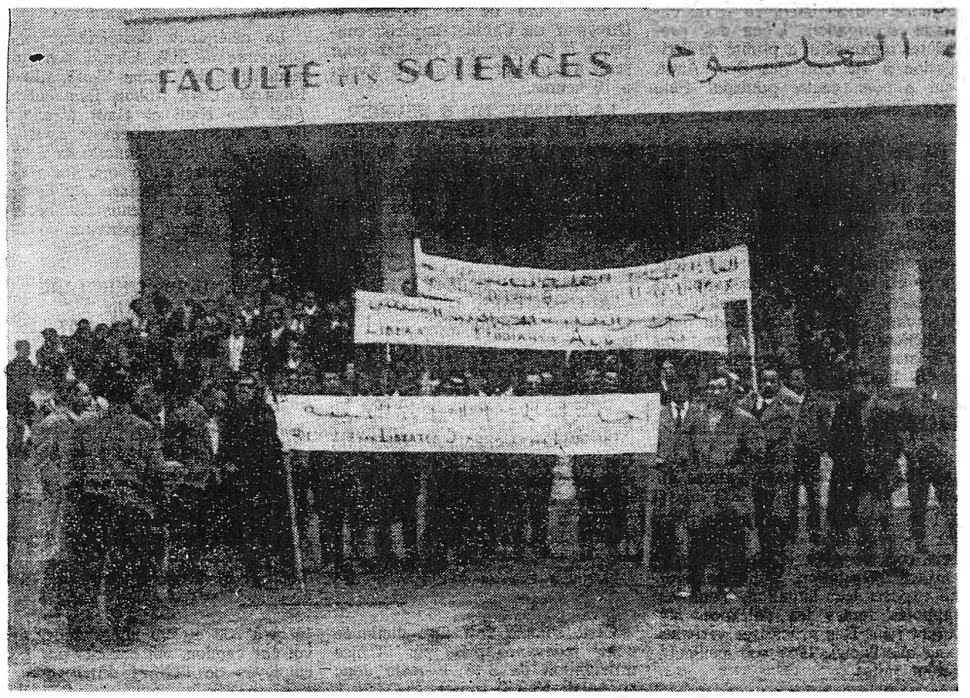

Le cortège des étudiants se forme devant la Faculté des Sciences.

LE CORTEGE

Jeudi 6 courant, à 9 h. 30 formation devant la Faculté des Sciences du cortège. Des banderolles sur lesquelles on lit : paix en Algérie, respect du droit syndicael et libération des étudiants algériens arrêtés en France.

Ce sont de jeunes étudiantes marocaines qui portent les banderolles. Calmement et dans un ordre impeccable, le cortège comprenant près de 400 manifestants s'ébranle.

DES CORDONS DE POLICE

Mais arrivés à hauteur des trois portes, avenue de la Victoire, les manifestants trouvent en face d'eux un cordon impressionnant de policiers.

Malgré plusieurs tentatives pacifiques des étudiants pour atteindre la ville, les policiers ripostèrent par des coups et des injures indignes de gardiens de la paix.

Les étudiants énervés et excédés essayèrent de force le barrage de police mais, ils ne purent et les gourdins des policiers ne respectèrent même pas les jeunes étudiantes.

Bagarres serrées. Enfin grâce à l'audace et à l'ingéniosité de la gente estudiantine les forces de police furent pris de revers. S'apercevant de la manœuvre elles coururent vite rattraper ceux qui se dirigeaient vers l'Ambassade de France. 26 étudiants et une étudiante furent arrêtés dans l'enceinte du Mechouar et dirigés vers les locaux de la police.

Mais une cinquantaine d'étudiants étaient déjà parvenus devant l'Ambassade de France, objectif du cortège des étudiants qui avaient réussi à y pénétrer demandant à être reçu par l'Ambassadeur Parodi.

Un haut fonctionnaire de la Direction de la Sécurité M. Chami vint parlementer avec les étudiants pour les éloigner de l'Ambassade de France.

Les étudiants criaient : à bas l'impérialisme, paix en Algérie, libération des étudiants algériens, respect du droit syndical des étudiants en France. Devant l'insistance des jeunes l'Ambassadeur de France finit par recevoir le secrétaire de l'U.N.E.M.

Le jeune étudiant exposa à l'Ambassadeur de France, les raisons de la manifestation et le pria de transmettre à son gouvernement les protestations énergiques des étudiants marocains au sujet de l'action arbitraire entreprise contre leurs frères algériens traqués en France. Il dit aussi que la guerre d'Algérie empêchait toute entente entre la France et le Maroc.

M. Parodi refusa de transmettre la protestation des étudiants à son gouvernement prétendant que le problème algérien était un problème intérieur français et qu'il déniait aux étrangers le droit de s'y immiscer.

Il ajouta que cette manifestation hostile à la France marquait qu'il n'avait pas réussi dans sa mission de rapprocher son pays du Maroc.

Comment le Maroc peut-il se rapprocher de la France alors qu'elle entreprend en Algérie une guerre impérialiste meurtrière à un peuple qui veut se libérer.

Comment M. Parodi peut-il rapprocher son pays du nôtre alors qu'il continue à considérer le problème algérien comme un problème intérieur français ? C'est là une conception périmée que les jeunes peuples qui se libèrent condamnent et repoussent.

NEGOCIATIONS

Les étudiants continuent à manifester tout en exprimant leur protestation contre la police qui les a durement matraqués et qui a arrêté vingt-six des leurs.

M. Chami promit aux étudiants la libération immédiate de leurs amis et la restitution des banderolles.

Il est 13 heures quand les étudiants arrêtés sont libérés, le cortège se disperse dans le calme malgré l'énervement justifié des manifestants.

REFLEXIONS

Il est inadmissible que de jeunes garçons et filles, qui imbus d'un idéal hautement appréciable de solidarité avec leurs frères algériens opprimés, voulant exprimer leur sentiment par une manifestation pacifique devant l'Ambassade de France aient été brutalisé par la police nationale.

Oui ou non sommes-nous solidaires de l'Algérie ?

Se peut-il que même la manifestation des étudiants en faveur de leurs collègues et de la paix en Algérie ne soit pas approuvée par le gouvernement de Rabat qui sacrifie la solidarité nord-africaine à une politique de soit disant rapprochement avec la France.

Heureusement que la jeunesse intellectuelle, fidèle à la tradition de ses anciens a exprimé publiquement l'indignation du peuple marocain devant le traitement que subissent nos frères algériens.

Le peuple marocain a suivi avec admiration la manifestation des jeunes qui est sa manifestation, il en est solidaire et il condamne la brutalité de la police.

Les employés de l'Office d'irrigation ruinent les fellahs

(Suite de la page 10)

Le Super-Caïd Mimoun et le Caïd Abdellatif suspendus

On se souvient que le Caïd Abdellatif ainsi que le Super-Caïd Mimoun avaient rempli avec conscience et honnêteté leur rôle d'administrateurs en informant régulièrement les autorités supérieures de la mauvaise gestion de l'Office d'Irrigation et des plaintes qui étaient formulées par les agriculteurs.

Leur conduite à l'égard de la tribu fut à tout moment d'une parfaite correction. Ce qui leur valut le respect et la considération de leurs administrés.

Refusant de couvrir les agissements indélicats des employés de l'Office d'Irrigation ces deux fonctionnaires furent suspendus de leurs fonctions par le Gouverneur Chbicheb. C'est ainsi qu'au Maroc on récompense les rares fonctionnaires qui font correctement leur métier. Par cette mesure d'autorité Chbicheb responsable de la mauvaise gestion de l'Office veut imposer son autorité ébranlée et intimider les producteurs de coton.

Conclusion

L'eau, source des richesses du Maroc, est une calamité pour les tribus Beni Amir, Beni Moussa.

Pourquoi ? A cause de la mauvaise gestion de l'Office d'Irrigation.

Incompétence, laisser aller, voracité de certains employés de cet organisme, désir de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat au détriment des fellahs, gestion dictatoriale et partisane, moralité défaillante tout contribue à créer une atmosphère irrespirable à Fkih Ben Salah.

La voix des fellahs sera-t-elle écoutée. L'Office d'Irrigation est une entreprise très importante, une expérience qui décidera de l'avenir agricole du Maroc, il faut le doter d'un personnel de premier choix, techniquement et moralement apte à gérer une affaire d'une telle envergure. Nous attendons la réunion de la semaine prochaine pour dire notre mot.

« Démocratie »

Directeur : M. CHERKAOUI
65, Bd Danton - Casablanca
Téléphone : 537-85 et la suite
Adr. Tél.: Démocratie Casablanca

ABONNEMENTS :
1 an ..... 1.500 frs
6 mois ..... 750 frs
3 mois ..... 400 frs
C.C.P. Rabat 883-83

Imprimerie AMAL, 65 Bd Danton

ARTS ET SPECTACLES

Le soleil se lève aussi

Ce n'est pas par un effet du hasard que les romans d'Ernest Hemingway donnent toujours des films qui sonnent juste. C'est que par leur forme, par le découpage du récit, par leur construction, par la vie, la couleur et la diversité des personnages, par le mouvement de l'action et le pittoresque des cadres où ils se déroulent, ses romans sont singulièrement destinés au cinéma.

Après avoir adapté pour l'écran « Les neiges du Kilimandjaro », Henri King, vieux renard de la mise en scène a essayé de nous donner une image fidèle des personnages violents et passionnants de Hemingway. Nous verrons dans quelle mesure il y a réussi. Disons tout de suite cependant que Henri King est arrivé à « rendre » le romantisme d'Hemingway qui n'a aucune mesure avec le romantisme traditionnel, basé celui-ci sur le sentimentalisme, mais qui est à la mesure de notre temps et va chercher son cadre plutôt dans l'Espagne passionnée des corridas et des guitares que dans les clairs de lune et les tendres rêveries.

Elle n'est pas qu'une innocente spectatrice...

Le scénario lui-même est une réussite dans le genre et il laisse, comme dans le roman, planer le symbole de l'impuissance sexuelle, symbole de l'impuissance morale de toute une génération que l'on dit perdue. Ce même scénario arrive en outre à évoquer d'une manière authentique les années 20 dans un Paris cosmopolite, encore occupé à panser les blessures de la guerre, dans un Paris où une tumultueuse génération de jeunes insouciants, vivent au jour le jour, échappent à toute règle de morale et traînent leur ennui de palace en palace, de café en café.

Dans ce même Paris des ballets russes et des Montparnos, Jack Barnes, journaliste américain aime une belle anglaise, type achevé de la femme émancipée d'après-guerre. Mais, blessé au combat, Jack est impuissant et Brett doit renoncer à cet amour impossible. Pour noyer son chagrin elle poursuit l'amour désespérément sur les visages de tous les hommes qu'elle rencontre. Sa beauté lui vaut d'être aimée par les hommes, détestée par les femmes qui se retournent sur son passage. Aussi cette femme, cruelle par étourderie, douce par caprice, merveilleusement folle se laisse conter fleurette par le Comte Mippipopolous, un milliardaire, Robert Cohn, gentlemen boxeur, Mike Campbell, pseudo-aristocrate anglais qui ne la quittent pas d'une semelle. Par sa faute, la haine s'introduit entre les amis : les hommes se battent, ils risquent leur peau alors qu'elle ne risque que son cœur.

Et pendant qu'à Pampelune la fiesta déroule ses fastes, pendant que le cœur de l'Espagne vit un cauchemar et que les hommes sont prêts à croire à tout, y compris aux cauchemars, pendant que le torero Roméro entre dans la ronde, des hommes jouent la corrida des passions, des hommes assistent à la fiesta du désir, menés tous par le bout du nez par une femme qui n'est pas qu'une innocente spectatrice qui déteste les amoureux n'aimant que l'amour. Finalement même ce jeune torero qui n'a que 20 ans et qui, il y a un instant régnait en souverain dans l'arène, tuant ses amis les toros pour qu'ils ne le tuent pas, entrera lui aussi dans cette ronde des passions jouée au son de la guitare et des accents romantiques du flamenco.

UN FILM BOULEVERSANT

Le ton du film toujours fascinant est parfois tragique et bouleversant : le scénario en effet aborde de plein front, sans fausse pudeur, sans détour, sans fausse grandiloquence le douloureux problème de l'impuissance physique. Il faut dire aussi que Tyrone Power y est pour beaucoup, il est véritablement dans la peau de son personnage et cette mélancolie constante qu'il affiche n'est pas injustifiée. Eva Gardner, quant à elle, est absolument irréprochable. Elle a su être une Brett « prestigieuse, fatale et tendre » qui mène le jeu.

On voit donc que le réalisateur est arrivé à camper des personnages violents, par moments cruels, cyniques, toujours passionnés.

Il faut dire aussi pour terminer que l'histoire elle-même, par le remue-ménage qu'elle représente, par le tohu-bohu qu'on y sent, par le mouvement incessant de la foule, l'histoire elle-même par tout cela, ne manque pas d'être fascinante.

Victor MALKA

Conférence de M. Louis FRANÇOIS

Le 5 février à 21 heures, dans les salons de l'Hôtel Marhaba à Casablanca, devant la Jeune Chambre Economique Marocaine, M. Louis François, inspecteur général de l'Instruction Publique au Maroc, secrétaire général de la commission française pour l'U.N.E.S.C.O. et membre participant au Congrès de Fez a traité : (les problèmes de la coopération internationale dans le cadre des institutions spécialisées des Nations Unies).

M Louis François est un prédicateur. Il a les qualités de l'honnête homme de ce siècle. Faisant de larges ouvertures dans notre pensée, il traça des perspectives lucides, claires, réalistes et pourtant optimistes. Quoi de plus dynamique, que le contact d'un cerveau qui — par son sens de l'universel et du particulier — donne une claire vision des problèmes de l'humain et de la science.

Du « geste large du semeur » M. Louis François féconde les esprits :

« La science et la technique sont à la fois l'espoir et l'angoisse des hommes. Nous avons des besoins extraordinaires, mais nos possibilités sont également extraordinaires. Notre liberté individuelle est au prix de la libération du monde. Il s'agit de pallier au décalage qui, dans le monde actuel, crée une tension entre la science et la technique d'une part, et les sociétés humaines de l'autre. Pour harmonier ces deux rythmes il faut forcer par des impératifs héroïques et identiques l'évolution des sociétés humaines.

1°) Pour accélérer le développement économique, il s'agit de diminuer les charges énormes qu'entraînent les expériences atomiques pour l'armement.

2°) Pour développer l'instruction. Ce sera un effort gigantesque.

3°) L'indépendance des peuples anciennement colonisés exige que les nations fortes aident ces pays libérés à retrouver leurs visages nationaux.

L'idée de la coopération internationale (dans l'aviation commerciale par exemple) prouve que ce n'est pas une conception chimérique. Ce sont justement les vrais réalistes qui se trouvent dans la nécessité de donner un sens à la communauté internationale. Le monde doit coopérer. Il ne s'agit pas d'une fusion. Le progrès est au prix de la diversité.

La coopération internationale va s'attacher :

1°) à permettre aux savants et aux techniciens du monde entier de collaborer. La science devient le patrimoine commun, création d'une société internationale des esprits.

2°) à travailler à aplanir l'inégalité qui existe entre les nations. Elle est menaçante pour la paix par la politique de zone d'influence. L'écart existant entre les forts et les faibles sera grave. La générosité des nations riches doit être désintéressée pour permettre aux pays sous-développés un démarrage économique, sans qu'il soit pour ceux-ci question d'aliéner leur indépendance.

3°) Développer chez les jeunes la nécessité d'une coopération. C'est dans la mesure où les nations auront appris à acheminer ensemble que nous pouvons croire à la paix.

La conclusion de cette conférence nous laisse à méditer que les 2/3 du globe sont des peuples sous-développés. La carte de l'ignorance coïncide avec celle de la misère.

Les pays prospères doivent employer les fonds énormes qu'ils engloutissent dans l'armement à soutenir l'U.N.E.S.C.O. dans sa mission éducative.

La paix ne doit pas être fille de la terreur.

La liberté et l'optimisme des hommes est au prix de cette solidarité internationale. Le monde ne refermera pas la porte de cet espoir.

"La chatte sur un toit brûlant"

Je le dis d'emblée : la cruauté, la violence, l'ardeur et par moment la vulgarité de « La Chatte sur un toit brûlant » m'ont quelque peu bousculé. Je n'ai pas trouvé en outre dans cette pièce cette substance qu'on ne saurait qualifier et qui attache le spectateur à l'acteur. Sans doute M. Tennesse Williams n'est pas américain pour rien et — pendant trois actes — il se tient en

Balpétré, un grand acteur

équilibre sur un sujet qu'il croit brûlant. Mais pourquoi transporter l'intérêt sur un personnage féminin, sur cette chatte chercheuse d'or qui sort toujours ses griffes, alors que l'auteur pouvait s'attacher tout particulièrement au rôle — entièrement négatif — de Brick, de ce Brick dégoûté qui noie sa souffrance dans l'alcool et qui lutte désespérément contre lui-même, contre les autres, dans un monde où le poids des conventions l'étouffe ?

Comment est-il possible aussi de ne pas tenir rigueur à l'auteur de cette « chatte » d'avoir escamoté la fin de la pièce : car en fait, rien ne se passe qui justifie psychologiquement le retour de Brick au lit conjugal qu'il a quitté il y a belle lurette. S'il s'est passé quelque chose qui explique ce retour inattendu et cette décision de Brick (de donner à Margaret un enfant et de s'assurer ainsi de l'héritage du grand-père cancéreux), cela s'est passé dans la pensée de M. Tennesse Williams. Le spectateur pour sa part n'a pas été préparé à ce revirement final.

Reste à savoir si le grand talent et surtout les efforts de Josette Vartier (qui, quelques instants avant la représentation me disait dans quelles circonstances elle a été amenée à accepter ce rôle) pour traduire la passion et les rêves de cette femme qui porte la vie en elle, et si le grand style de Balpétré qui est assurément un grand bonhomme du théâtre sauvent la pièce. Je ne le crois pas. Et malgré une interprétation excellente et une habile mise en scène, l'œuvre paraît languissante.

V. M.

LA SEMAINE POLITIQUE AU MAROC

par EL MOLAHID

PRESIDENT BEKKAI
PALAIS IMPERIAL
RABAT

Apprenons arrestations membres bureau local Khouribga et militants Sidi Boulnouar, Ben Sliman stop. Nos camarades arrêtés subissent tortures et violences en vue « aveux spontanées » stop. Dénonçons complot ourdi contre camarades et vous demandons intervenir pour faire cesser pareilles méthodes et déjouer dit complot.

Haute considération.

Pour Parti Démocrate de l'Indépendance
Secrétaire Général :
Mohamed Hassan Wazzani.

ENCORE DES ARRESTATIONS

A KHOURIBGA ont été arrêtés le 1er février quatre membres du bureau local du PDI qui sont MM. Nouri Salah, Samir El Maati (libéré de la veille), Lakhdar Soussi et Maati Sahaf. Samir El Maati et Nouri Salah sont des instituteurs et ils ont été arrêtés à l'école même où ils professent. Un caïd avec ses aides et une adjointe (« arifa ») ont fouillé les maisons appartenant à ces personnes et se sont emparés des registres du Parti et des cartes d'adhésion. Ils ont également emporté un fusil de chasse trouvé chez M. Nouri Salah qui possède, d'ailleurs, un permis en règle.

Samir El Maati

Le soir même, ces quatre prisonniers ont été emmnés dans une jeep de la Police et les autorités refusent de révéler l'endroit de leur réclusion. Comme motif de leur emprisonnements, les autorités donnent les inscriptions murales...

A BOULANOUAR, les six dirigeants de la section ont été arrêtés il y a deux semaines. D'après les renseignements recueillis par le journal « Er Rai El Amm », c'est le cheikh M'bark (sous-ordre du Caïd) qui a fait exécuter lui-même les inscriptions sur les murs pour pouvoir accuser, par la suite, les membres du P.D.I. d'en être les auteurs. Ces six personnes ont été torturées, aussi bien chez les cheikh lui-même qu'à la gendarmerie et au tribunal du Pacha. Quelques-unes parmi elles seraient grièvement blessées et une personne aurait perdu l'ouie.

A BENSLIMANE (Camp Boulhaut), arrestation du dépositaire des journaux du P.D.I, « Er Rai El Amm » et « Démocratie ». Le 3 février, ce dépositaire, M. Mahmoud Bel Fath a été transféré à la gendarmerie. Sa famille n'a pas été autorisée à lui apporter de la nourriture. Il est dans un état grave à la suite de tortures subies.

Les membres du bureau local du P.D.I. sont recherchés par la Police et on les accuse d'avoir inscrit sur les murs : « A bas le gouvernement ».

A également été arrêté et torturé M. Jilali ben Thami, secrétaire de la section Ben Saber à Camp Boulhaut.

A GOULMINA, dans le Tafilalet, le Caïd El Maati, activement secondé par son adjoint et les cheiks Ali Bel Hachemi et Moulay Ali, livrent une lutte acharnée contre le P.D.I. Ils recherchent les adhérents de notre parti pour les obliger à adhérer à l'istiqlal. Les réfractaires sont emprisonnés et torturés. Des crieurs publics parcourent les villages et marchés pour inciter les membres du P.D.I. à adhérer à l'istiqlal, et ce au nom du Ministre de l'Intérieur !

Dix personnes ont déjà été arrêtés et condamnées à des peines allant de 2 à 9 mois de prison pour avoir refusé de quitter le P.D.I.

Aux OULED SAID : une délégation du Bureau Politique de notre parti a assisté le 7 février à un déjeuner organisé en l'honneur des membres du P.D.I. libérés récemment, après avoir été arbitrairement arrêtés par le Caïd des Ouled Said Les nombreuses sections des environs ont participé à cette petite fête.

Accord financier ou marché de dupes ?

Depuis une semaine, le Maroc est définitivement lié par un accord financier à la France. La liberté d'option qui lui avait été ouverte par l'indépendance politique du pays s'est refermée : le franc marocain restera dans l'orbite de la zone du franc français et le sort de ces monnaies restera lié.

La monnaie dont dispose notre pays dès l'aurore de son indépendance est donc un franc dévalué par les vicissitudes de la politique française, dévalué par une gestion économique archaïque. Dès l'aurore de notre indépendance, nous sommes liés à un franc français qui se déprécie journellement par une guerre contre nos frères algériens, une guerre impérialiste et colonialiste. si jamais il en fut une. Notre monnaie subira tous les contre-coups que cette guerre aura sur l'économie et les finances françaises.

Les conséquences de cette concession sur l'avenir du Maroc sont incalculables. Car là où est l'argent réside également l'intérêt. L'intérêt du capital marocain se reportera donc, en premier lieu sur la France — au lieu de s'établir au Maroc pour y parfaire une indépendance qui avait besoin des soins et du travail de tout un peuple uni.

Cet accord intervient quelques jours après l'aide financière américaine accordée à la France. Aide, dont le « Monde » dit : « Nous eussions volontiers fait le sacrifice de ce succès, conséquence de la mauvaise gestion de nos affaires... ».

Regonflées par des prêts américains et allemands, par des facilités de paiement et des délais de remboursement, les finances françaises se voient accordées environ 655 millions de dollars.

Cet argent n'a pas été obtenu sans peine ! M. Gaillard a été obligé de soumettre au contrôle des financiers américains ses projets de budget pour 1958 et Washington n'a pas hésité à trancher dans les dépenses. Et un journal a pu écrire (« Le Parisien Libéré ») ...Il semble bien que, sans qu'on puisse parler d'une absolue mise en tutelle de la France, sa gestion financière sera soumise à un examen sévère... ».

Un ministre "compréhensif" "non combattif" !

C'est ce moment que choisit le gouvernement marocain pour se lier définitivement à la France. Et ce moyennant un don de 4 milliards de francs et un prêt pour un an de 2,3 milliards de francs ! Soit environ 15 millions de dollars.

Cet argent doit aller à une Caisse de Compensation destinée à amoindrir les pertes subies par le Trésor marocain du fait de l' « opération 20 % ».

Le 3ème point de l'accord franco-marocain prévoit que le gouvernement marocain s'engage à aligner sa monnaie sur le franc français, lorsque « dans un mois ou deux — celui-ci sera officiellement dévalué ». (« Le Monde », 3-2-58).

Comme il s'agit pour la France de sa survivance sur le marché marocain et, en général, de son prestige financier et politique en Afrique du Nord, nous pouvons conclure que la France a remporté une grand victoire qui ne lui a pas coûté cher !

D'ailleurs, Paris ne cache pas que c'est la « compréhension » de M. Bouabid qui a rendu possible un tel accord ! Est-ce que un Parlement National aurait si gracieusement sacrifié une partie de l'indépendance durement acqcuise ?

Les milliards en visite !

Donc ne parlons plus de « décrochage » ou de « dévaluation » !

Et les 42 milliards de francs français qui s'étaient réfugiés chez nous dans l'attente de bénéficier d'une plus-value de 20 %, vont pouvoir tranquillement s'en retourner chez eux.

Combien nous admirons la béatitude de notre Ministre de l'Economie Nationale qui déclare : « Notre trésorerie est tout à fait à l'aise maintenant depuis le retour au Maroc de nombreux capitaux privés, et il ne nous reste qu'à attendre calmement la suite des événements ».

Qui donc disait que « gouverner c'est prévoir » ?

Y aura-t-il un budget 1958 ?

Nous sommes au mois de février 1958. Les amandiers fleurissent, les caïds ramassent le Tertib plus durement que jamais, punissant de contrainte de corps ceux des agriculteurs qui n'ont pas gagné suffisamment d'argent pendant cette mauvaise année pour payer l'impôt. Mais il n'est pas question du budget 1958.

Pourtant, nous possédons une Assemblée Nationale Consultative, organisme bien peu représentatif de l'opinion, mais dont on s'énorgueillit chaque fois qu'il s'agit de démontrer l'existence d'une « démocratie » marocaine. Ce Conseil s'est réuni les 7 et 8 décembre 1957 pour écouter un exposé sur la politique étrangère.

Parmi ses attributions essentielles figure la discussion du budget annuel de l'Etat marocain. Pourquoi n'a-t-il pas été saisi jusqu'à présent de cette question ? — Veut-on priver le Maroc de la petite parcelle de connaissance qu'il pourrait obtenir de ces débats sur l'emploi des deniers de la Nation ?

Si Paris, pour l'obtention de crédits, était obligé de déposer son budget à Washington, il ne nous étonnerait pas que Rabat fût obligé de passer par Paris — surtout s'il y a des déficits à combler! Espérons donc que les services parisiens expédient rapidement nos affaires afin que nous, les contribuables à merci — puissions apprendre, sans en discuter, ce dont le gouvernement « démocratique » de Rabat nous gratifiera pour cette année...

Nation ou Parti ?

Dans les pays démocratiques, lorsqu'un ministre ou président d'Assemblée revient d'un voyage ou d'une mission, il va devant les représentants de son pays, c'est-à-dire l'Assemblée ou le Parlement pour leur raconter ses impressions.

Chez nous, rien de pareil ! A tour de rôle, messieurs les ministres voyagent, discutent, négocient, — mais jamais notre petite Assemblée Consultative n'est mise au courant Ne parlons pas de nous, opinion publique : nous sommes quantité négligeable, c'est entendu !

Or, voici le Président de cette Assemblée Consultative en personne qui a fait un voyage en Tunisie où il a été reçu en tant que Président de l'Assemblée Consultative par toutes les personnalités de la jeune République. Il se devait, si ce n'est que pour rehausser l'éclat de l'Assemblée qu'il préside, de lui communiquer le résultat de ses prises de contact.

Mais non : c'est devant une « réunion mensuelle des inspecteurs du parti de l'istiqlal » que M. Ben Barka a exposé ses idées et développé un tableau de la situation marocaine intérieure et extérieure.

Nous ne pouvons qu'admirer la conception restrictive de M. Ben Barqa en ce qui concerne la « démocratie » marocaine, dont il prétend, par ailleurs, être le supporter !